



Journée d'étude et de sensibilisation aux réalités des familles monoparentales

Actes de colloque



Mardi 17 décembre 2024 - La Bourse - Namur

Organisation : Fédération des Services Sociaux - Rapportage : Agence Alter



Table des matières

PLÉNIÈRE 9H00 – 11H15	5
1. Introduction	6
Stéphanie Gribomont, Lotte Damhuis et Charlotte Maisin – Relais Familles mono	
Un réseau ancré sur le terrain	6
Une majorité écrasante de mères	6
Une étude pour rendre visible ce qui ne l'est pas	7
L'injonction à la perfection dans un monde inadapté	7
Le piège de l'emploi	7
Les violences, révélées malgré le silence initial	8
Des droits auxquels on n'accède pas	8
2. Monoparentalité en Belgique, un long chemin vers la reconnaissance	9
Martin Wagener - UCLouvain	
Des termes stigmatisants aux débuts de la conceptualisation	9
Les premières politiques publiques en Belgique	9
Un exemple frappant : l'accès aux crèches	10
Une plateforme bruxelloise et des plans successifs	10
Le projet Miriam : accompagner autrement	10
De l'égalité en théorie à la précarité en pratique	10
Des chiffres éloquents	11
Une approche biographique de la monoparentalité	11
Repenser le système au-delà de l'assistance	11
Des avancées... et des reculs	12
3. Monoparentalités et risque de pauvreté : étude des situations de garde d'enfants de parents séparés	13
François Guesquière - IWEPS	
Pourquoi étudier la monoparentalité par le prisme de la garde ?	13
Une enquête centrée sur l'enfant	13
Typologie des gardes : un fort ancrage dans la tradition	13
Des disparités régionales et générationnelles	14
Familles recomposées : une minorité significative	14
Niveau de vie : une hiérarchie marquée selon le type de garde	14
La garde partagée... pour les plus favorisés ?	14
Des inégalités de genre persistantes	15
Statut d'emploi : un autre miroir des inégalités	15
Pensions alimentaires : une aide encore trop absente	15
Vers de nouvelles pistes de soutien	15
4. Séparation et parcours judiciaire – violences institutionnelles faites aux femmes	16
Marie Denis – Observatoire féministe des violences faites aux femmes	
Une terminologie qui dépolitise la violence	16
Normes de genre, violence et justice	16
Quels soutiens face aux conséquences des violences ?	16
Mobiliser le prisme du « contrôle coercitif »	17
ATELIERS 11H30 – 12H30	18
Atelier 1 : Présentation de l'outil de détection du contrôle coercitif	19
Marie Denis – Observatoire féministe des violences faites aux femmes	
Comment mieux repérer les violences invisibles, continues, diffuses ?	19

Une approche centrée sur la victime	19
Atelier 2 : Les familles monoparentales et le logement sous l'angle de la législation anti-discrimination	21
Anaïs Lefrère - Unia	
Une protection légale... encore mal connue	21
De la stigmatisation à la discrimination	21
Familles monoparentales : des profils particulièrement vulnérables	21
Le critère de la fortune : un écran légal fragile	21
La preuve est difficile, mais possible	22
Critères raciaux, état de santé, orientation sexuelle... et combinaison de facteurs	22
L'enjeu de la justification	22
Atelier 3 : Audio-débat : Accès aux droits et situation des mamans solos	23
Gwendolina Cramaro – maman solo et Soraya Soussi – journal « En marche »	
L'autonomie financière, l'accès aux droits et les aides possibles	23
Pensions alimentaires : un système à revoir	23
Précarité, accès à l'emploi et charge mentale	24
Statut parent solo : une reconnaissance attendue	24
Sortir de la précarité : un long chemin	24
Atelier 4 : Un statut pour les familles monoparentales ? Quels enjeux ?	25
Alexandra Woelfle – Ligue des Familles et Romain Knapen – Relais familles mono	
Des réalités mal reconnues, des droits fragmentés	25
Cas pratique : le logement social	25
Imaginer un statut : les participant-es prennent la parole	25
Vers une reconnaissance structurelle ?	26
Atelier 5 : Travail communautaire et accès aux droits	27
Agent-es de prévention wallon-nes et Relais familles mono	
Les points relais familles mono	27
Les agent-es de prévention et l'attention aux familles mono	27
Comment l'aller vers rapproche des droits et des aides	27
Echanges	28
ATELIERS 13H30 – 14H30	29
Atelier 6 : Travail social communautaire et accompagnement des mamans solos	30
Véronique De Roeck et Barbara Janssens - projet MIRIAM, Sandrine Franceschi - Paroles de Daronnes et Kadija Bouchirab - la Maison des Parents Solos	
Miriam : une méthode d'accompagnement globale	30
Paroles de Daronnes : un micro pour les mamans	31
La Maison des Parents Solos : un lieu ressource et politique	31
Une définition inclusive de la monoparentalité	31
Soutenir les mères seules, c'est soutenir toute la société	31
Atelier 7 : Vivre en garde alternée : expériences et vécus d'enfants	33
Laura Merla - UCLouvain	
Architecture de la recherche	33
Les îles : une typologie des « chez-soi »	33
Les façons d'habiter en alternance	33
Des productions originales	34
Atelier 8 : L'aliénation parentale, un concept à risque	35
Anne-Catherine Rasson – Unamur, UCLouvain et SRG « L'Escale »	

Une notion glissante et scientifiquement contestée	35
Un droit encore aveugle aux violences psychiques	35
Penser autrement le lien parent-enfant	36
Un concept à abandonner ?	36
Une jurisprudence en mutation ?	37
Atelier 9 : Violences conjugales et hébergement d'urgence : quel accompagnement pour ces familles ?	38
Jessica Palma et Selena Vagnini – asbl Les Frangines, Maude Vierset et Didier Magis – Service d'Assistance Policière aux Victimes de la zone Vesdre et Geneviève Schumacher – Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion	
Le CVFE : un refuge sécurisant, un accompagnement global	38
Les Frangines : reconstruire en douceur, avec une approche globale	38
Le SAPV : la police au service des victimes	39
Un accompagnement global, mais sous pression	39
ATELIERS 14H45 – 15H45	40
Atelier 10 : Le burnout parental : quels défis pour nos pratiques professionnelles ?	41
Anne-Catherine Dubois – Docteure en santé publique et Léa Francia – service universitaire de promotion de la santé, UCLouvain	
Qu'est-ce que le burn-out parental ?	41
Des symptômes, causes et conséquences pluriels	41
L'expression de normes sociales lourdes	42
Atelier 11 : L'association Des Mères Veilleuses ou vers un accompagnement psychosocial des mamans solos au travers des violences	43
Collectif « Des Mères Veilleuses »	
Un combat politique et féministe	43
Sensibiliser, accompagner, dénoncer	43
Soutenir les femmes dans l'arène judiciaire	43
Des outils concrets à disposition	44
Atelier 12 : Accompagnement des parents solos : échanges de pratiques	45
Hélène Bougaux - projet Cabane, Annick Grandryet Geneviève Wéry – Tout un Village et Pierre Nicolai - projet Un air de Famille (CVFE)	
Tout un village : une présence bienveillante à domicile	45
Cabane : tisser du lien autour de l'enfant	45
Un air de Famille : une communauté pour partager, respirer, s'exprimer	46
Trois projets, une même conviction : recréer du lien	46
Pour les mamans solos, un accompagnement à visage humain	46
Atelier 13 : Alternatives au logement pour les mamans solos	48
Stephan Vis - Habitat et participation et Julie Burton et Elisabeth Lenoir – asbl Angela D	
Fems : un projet par et pour des mamans solos	48
Habitat groupé : entre utopie et rigueur	48
Des freins législatifs et sociaux	49
Gouvernance et succession : des défis	49
Habiter autrement, un processus long mais porteur	49
MOMENT DE CLÔTURE	50
Céline Nieuwenhuys – secrétaire générale de la FdSS	

PLÉNIÈRE 9H00 - 11H15



1. Introduction

Stéphanie Gribomont, Lotte Damhuis et Charlotte Maisin – Relais familles mono

La journée consacrée à la monoparentalité s'ouvre sur une ambiance particulière : la voix des mères solos résonne dans la salle, sous forme d'extraits sonores diffusés à l'arrivée du public. Une manière forte de **placer dès le départ ces femmes au cœur des débats**, comme le souligne Stéphanie Gribomont, coordinatrice du Centre d'Appui Familles Monoparentales, qui souligne que c'est grâce à ces récits que la journée a pu être construite.

UN réseau ancré sur le terrain

Stéphanie Gribomont présente ensuite la structure organisatrice : le **Relais familles mono**, une initiative coordonnée par un Centre d'appui hébergé au sein de la Fédération des Services Sociaux et déployant **19 travailleurs et travailleuses "point-relais"**, réparti-e-s dans des centres de services sociaux mutuellistes ou associatifs.

Ces professionnel-le-s sont l'épine dorsale du dispositif. Ils et elles assurent une présence sur le terrain, vont à la rencontre des familles monoparentales dans différents arrondissements, organisent des actions collectives et accompagnent les parents dans leurs démarches.

Ce dispositif, mis en place dans le cadre du plan de relance de la Wallonie il y a un peu plus de deux ans, poursuit trois grandes missions :

1. **Soutenir les familles monoparentales** par un travail social collectif et communautaire en Région wallonne : sortir de l'isolement, créer du lien, favoriser l'accès aux droits, améliorer les conditions de vie.
2. **Créer un réseau solide** de synergies et de partenariats entre les acteurs concernés.
3. **Produire des analyses et recommandations politiques**, en s'appuyant sur un Observatoire social.

Depuis sa création, le réseau a mené **de nombreuses actions : ateliers, formations, moments de rencontre et de bien-être**. Il s'agit aussi d'offrir des temps de respiration, de soin et d'écoute, souvent rares pour ces mères prises dans l'urgence du quotidien. « *Nous avons organisé des moments qui soignent* », des moments permettant d'adresser les questions de bien-être, d'émotions, de santé mentale, essentielles pour les mamans, explique Stéphanie Gribomont.

Une majorité écrasante de mères

Si l'on évoque ici des « mamans », c'est parce que quand on parle de familles monoparentales, **il s'agit dans plus de 95 % des cas de mères**, insiste-t-elle. Ce sont elles qui assument, souvent seules, l'éducation, la charge mentale, l'organisation familiale. Et ce sont elles aussi qui subissent le plus violemment les lacunes du système.

Le dispositif cherche donc également à organiser **des temps familiaux de qualité**, pour que mères et enfants puissent partager autre chose que des contraintes. Stéphanie Gribomont pose ensuite la question centrale : pourquoi cette journée ? Pourquoi maintenant ? « *Parce que les mamans solos ont de beaux défis devant elles. Et parce que le paysage politique qui se dessine annonce des surprises* », souligne-t-elle.

Face à ces défis, la rencontre d'aujourd'hui veut croiser les regards : celui des actrices de terrain, des institutions, des familles elles-mêmes.

Une étude pour rendre visible ce qui ne l'est pas

La parole passe ensuite à Lotte Damhuis et Charlotte Maisin, chargées de recherche au sein du Relais familles mono et co-autrices de l'étude « *Être femme, précaire et parent solo en Wallonie* ». Leur objectif : **mettre en lumière le vécu des mères solos, plus spécifiquement celles en situation de précarité**, en s'appuyant à la fois sur les remontées du terrain via les travailleurs point-relais, et sur un travail de recherche directe auprès des femmes concernées. « *Nous avons rencontré essentiellement des mamans parce que la monoparentalité est une affaire de femmes avant tout, par les chiffres mais aussi les normes de genre qui la traversent* », explique Lotte Damhuis.

La recherche s'est appuyée sur **la méthode d'analyse en groupe**, une approche qui valorise la parole des premières concernées. Sept groupes de discussion ont été organisés, rassemblant **47 mères** (et un père) réparties sur le territoire wallon. Chaque participante était invitée à partager un récit qui, pour elle, incarnait les difficultés du quotidien.

Ces espaces de parole ont été pensés comme des lieux sécurisés, où les récits ne sont pas conditionnés à l'obtention d'une aide, d'un droit ou d'un jugement. Contrairement à d'autres contextes (CAF, justice familiale, secteur social), les femmes peuvent parler sans risque, sans enjeu direct, sans pression, dans un « *parler vrai* », souligne Charlotte Maisin.

L'injonction à la perfection dans un monde inadapté

Premier grand constat de l'étude : **les mères solos subissent une pression permanente pour être des mères idéales**, alors même qu'elles évoluent dans des conditions extrêmement contraignantes et compliquent l'exercice de la parentalité. Les normes familiales dominantes – famille nucléaire, couple parental solidaire – ne correspondent pas à leur réalité, mais continuent d'influencer les politiques publiques.

Elles entraînent des conséquences très concrètes dans le quotidien des familles monoparentales, considérées dès lors comme des familles, des femmes, des citoyennes pas tout à fait comme les autres. À l'école, au travail, dans la justice, dans les soins de santé : **la monoparentalité devient un marqueur d'exclusion**. Ce sont ces conditions de vie qui accroissent les risques d'exclusion des parents solos, plus que la monoparentalité.

Le piège de l'emploi

Autre point crucial : **la situation économique des mères solos**, intrinsèquement liée à une série de freins structurels et de questions liés au diplôme, à la garde d'enfants, aux contraintes de mobilité, à la discrimination à l'embauche... Tous ces facteurs rendent l'accès à un emploi de qualité difficile, voire impossible. Et lorsqu'elles trouvent un emploi, il est souvent mal payé, à horaires morcelés, précaire. Des emplois qui ne tiennent pas compte de leurs responsabilités familiales. « *Avoir un mauvais emploi est parfois pire que de ne pas en avoir* », souligne Lotte Damhuis.

Ces emplois fragilisent leur santé physique et mentale, et n'offrent pas les conditions nécessaires pour élever leurs enfants sereinement. D'un côté, ne pas travailler mène à la précarité et les stigmatise aux yeux de la société ; de l'autre, travailler dans de mauvaises conditions ne permet pas aux mamans solos d'élever ses enfants comme elles le souhaitent et peut impacter

leur santé mentale et physique. Il s'agit d'un exemple « parfait » où les mamans sont, de manière permanente, en situation de défaut.

Les violences, révélées malgré le silence initial

Autre question qui a émergé dans chacun des groupes de travail : **la prégnance des violences intrafamiliales dans les récits**, alors que la question n'était pas explicitement posée lors des discussions. Une donnée qui en dit long.

Être une femme, isolée, sans emploi ou en incapacité, en mauvaise santé, en situation irrégulière...augmente fortement l'exposition aux violences. Et la séparation devient un moment de grande fragilité, en particulier lorsqu'il n'existe pas d'accompagnement adapté.

Des droits auxquels on n'accède pas

Enfin, un autre axe majeur de l'analyse concerne **les entraves dans l'accès aux aides et aux droits**. Les mamans solos sont confrontées à des difficultés dans leurs interactions avec les acteurs institutionnels et elles passent potentiellement au travers des mailles du filet des aides sociales, financières, juridiques, de protection. Face à ces constats, « *il est indispensable de prévoir des mesures d'envergure à l'attention de ce groupe populationnel qui, lorsqu'il cumule d'autre difficultés (moins diplômé, moins actif sur le marché du travail, avec des enfants jeunes à charge), voit ses droits particulièrement entravés en matière d'accès à un logement décent, à des revenus permettant de vivre dignement, ou de santé* », conclut Charlotte Maisin.

2. Monoparentalité en Belgique, un long chemin vers la reconnaissance

Martin Wagener - UCLouvain

À travers un exposé à la fois historique, sociologique et politique, Martin Wagener retrace **la lente reconnaissance de la monoparentalité comme enjeu social et politique en Belgique**. Longtemps invisibilisée, perçue comme marginale ou déviante, la famille monoparentale a mis des décennies à sortir de l'ombre, tant dans le langage que dans les politiques publiques.

Des termes stigmatisants aux débuts de la conceptualisation

Jusqu'aux années 1970, **la monoparentalité est essentiellement abordée sous un prisme moral et stigmatisant**. Les expressions qui désignent alors ces situations – « filles-mères », « enfants illégitimes », « bâtards » – témoignent de la charge négative et du regard culpabilisant posé sur les mères élevant seules leurs enfants. La seule figure socialement « valorisée » est celle de la veuve de guerre, protégée car perçue comme légitime dans sa condition.

Pendant longtemps, **la monoparentalité est considérée comme une cause de problèmes sociaux plutôt qu'un état à comprendre**. Par exemple, des études universitaires attribuaient les taux d'échec scolaire à la situation familiale, sans vérifier si d'autres facteurs n'étaient pas plus pertinents. Or, les chiffres montrent une différence minime : 25 % des enfants de familles monoparentales contre 23 % de ceux de familles biparentales. La causalité est donc loin d'être démontrée.

Petit à petit, à partir des années 70' en France, des chercheurs (inspirés par ce qui se faisait dans les pays anglosaxons) **commencent à utiliser une terminologie plus neutre**, en utilisant le terme de « familles monoparentales ». Ce changement de langage s'accompagne d'un travail de fond : croiser la monoparentalité avec des données sur la pauvreté, le genre, l'emploi ou encore le logement. Cela a permis de mieux observer et comprendre les « parents solos », et de mettre en avant leurs vulnérabilités (inégalités). En France, on peut citer l'important travail de Didier Legall et Claude Martin, qui ont mis en évidence la grande hétérogénéité de la monoparentalité.

Les premières politiques publiques en Belgique

En Belgique, jusqu'aux années 1990, peu d'acteurs se saisissent réellement de la question, en dehors de mouvements féminins comme Vie Féminine ou les Femmes Prévoyantes Socialistes, ainsi que quelques chercheurs.

Un tournant s'opère en 2003 avec la création de la Plateforme fédérale des familles monoparentales. Regroupant chercheurs, services publics, associations (ONE, Ligue des familles...), cette structure vise à **définir scientifiquement la monoparentalité et à penser des réponses politiques**. L'objectif affiché : ne pas discriminer les familles selon leur structure, tout en tenant compte des spécificités des parcours monoparentaux.

Mais cinq ans plus tard, en 2008, le constat est sans appel : **la pauvreté persiste de manière alarmante chez les mères solos**. L'approche universaliste ne suffit pas. Des familles monoparentales passent à travers les filets, car les dispositifs généraux ne sont pas adaptés à leur réalité.

Un exemple frappant : l'accès aux crèches

Martin Wagener illustre ce constat par une enquête réalisée auprès de 25 crèches. Lorsqu'il leur demande combien de familles monoparentales elles accueillent, la réponse est : aucune. Mais toutes déclarent avoir de nombreuses mères célibataires comme puéricultrices. Une illustration claire d'un filtrage implicite, lié à des règles qui désavantagent les mères solos.

Par exemple, les listes d'attente doivent être remplies dès le 3e mois de grossesse, ce qui suppose une planification, une stabilité et une capacité d'anticipation rarement compatibles avec des parcours de séparation. Or, **la monoparentalité survient souvent brutalement**, parfois même dans la première année de vie de l'enfant. Ce manque d'accès aux crèches freine ensuite l'accès au marché de l'emploi, générant un cercle vicieux.

Une plateforme bruxelloise et des plans successifs

Face à cette réalité, une Plateforme technique de la monoparentalité est créée à Bruxelles en 2008, soutenue par le Pacte territorial pour l'emploi. Elle réunit une diversité d'acteurs : services publics, observatoires, chercheurs, travailleurs sociaux, représentants de la petite enfance...

Un an plus tard, en 2009, la plateforme dresse un **premier état des lieux de la monoparentalité à Bruxelles**. S'ensuivent plusieurs plans et mesures : le Pacte de croissance urbaine durable (PCUD), la Stratégie 2025, ou encore l'adaptation du contrat de gestion d'Actiris. Tous intègrent, à des degrés divers, **une reconnaissance de la monoparentalité**, mais en conservant une approche universaliste, parfois insuffisante pour répondre aux situations concrètes.

Le projet Miriam : accompagner autrement

En 2015, le **projet Miriam** est lancé. À l'origine, il vise l'accompagnement de 50 femmes monoparentales bénéficiaires du CPAS. Il s'agit d'explorer comment les pratiques du CPAS peuvent être adaptées pour mieux tenir compte de la réalité de ces femmes : plus de temps accordé aux entretiens, meilleur suivi, accompagnement global.

Aujourd'hui, le projet suit 160 femmes, et un constat s'impose : **seule une mère sur 160 bénéficie d'une garde partagée avec contribution alimentaire**. La loi prévoit pourtant cette option comme norme en cas de séparation. Mais dans les faits, la très grande majorité des femmes du projet élèvent leurs enfants seules, sans aide financière du père.

De l'égalité en théorie à la précarité en pratique

La monoparentalité est un thème désormais récurrent au niveau politique. **L'ensemble des partis politiques font preuve d'intérêt** pour cette problématique sociale, très présente dans la société. Les derniers gouvernements sont passés à la vitesse supérieure, en mettant sur pied plusieurs plans de la monoparentalité, en lançant ou renforçant des projets spécifiques...

Néanmoins, **les préjugés sur la monoparentalité sont encore prégnants** et touchent les femmes de toutes les catégories sociales. D'où l'importance que la recherche adopte une approche séquentielle de la monoparentalité, qui permette de rendre compte de l'évolution de ses différentes situations : comment s'est passée la séparation ? Comment se sont mis en place les systèmes de garde partagée ? Comment se vit le rapport au travail ? Quelle place prend le

logement? Quels sont les supports qui permettent de faire face aux épreuves de la monoparentalité?

Des chiffres éloquentes

En Belgique, le taux de monoparentalité est élevé, comparé à d'autres pays européens. Seuls certains pays nordiques ou baltes (hors Finlande) le dépassent. À l'inverse, les pays à faible protection sociale affichent des taux plus bas, non parce que la monoparentalité y est absente, mais parce qu'elle n'y est pas socialement soutenable. Les femmes y restent parfois dans des situations familiales non choisies, faute de solutions viables.

En Belgique, **deux à trois familles avec enfants bénéficiaires du RIS sur quatre sont monoparentales**. Et dans certaines provinces, comme le Brabant wallon, **ce chiffre grimpe à 83,5 %**. Ces données, recueillies auprès des CPAS, confirment le ressenti des assistants sociaux : il n'y a quasi que des familles monoparentales parmi leurs publics.

On observe aussi **une corrélation géographique forte** : la monoparentalité est plus fréquente dans les zones à fort chômage et à bas revenus.

La question reste ouverte : la monoparentalité crée-t-elle de la pauvreté, ou la pauvreté mène-t-elle à la monoparentalité ? Probablement les deux. Une chose est certaine : le passage d'un ménage à deux revenus à un revenu unique est un **facteur de vulnérabilité majeure**.

Une approche biographique de la monoparentalité

La réforme du divorce de 2007, en instaurant **le divorce sans faute et la garde égalitaire par défaut**, visait une plus grande égalité. Mais cette logique universaliste occulte les situations de conflit, d'inégalités de ressources, de violences, pourtant fréquentes en amont des séparations.

De nombreux chercheurs belges et français ont montré **les limites de ce modèle unique**, qui peut renforcer les inégalités plutôt que les réduire. Martin Wagener souligne l'importance d'un accompagnement spécifique des séparations, intégrant les aspects juridiques, financiers et psychologiques. « *L'accès à la justice et à un avocat est très difficile pour les femmes monoparentales* », rappelle-t-il.

Certaines régions ont mis en place des services juridiques qui interviennent automatiquement après une séparation pour déterminer la contribution alimentaire. La Belgique pourrait s'en inspirer, au lieu de faire reposer la démarche sur les épaules souvent épuisées des mères.

Repenser le système au-delà de l'assistance

Certes, la Belgique dispose du **SECAL**, un service public qui peut avancer les créances alimentaires impayées. Mais Martin Wagener le décrit comme **issu d'une logique d'assistance aux pauvres**, et non d'un véritable système de sécurité sociale pensé pour protéger toutes les familles.

Il propose de considérer le **divorce comme un risque social**, au même titre que la maladie, la vieillesse ou le chômage. Ce qui ouvrirait la voie à un revenu universel de contribution alimentaire, intégré au système fiscal, et non dépendant des démarches individuelles. « *Il est nécessaire de sortir de la logique d'assistance sociale pour aller vers une protection structurelle des familles monoparentales* », plaide-t-il.

Des avancées... et des reculs

Si la monoparentalité est désormais **davantage reconnue par les politiques publiques**, force est de constater que **les dispositifs restent souvent pensés pour les familles les plus pauvres**, sans réponse structurelle. Dans le même temps, le contexte politique et social se durcit : réduction des droits au chômage, activation accrue, peur de la fraude sociale...

Ces évolutions risquent d'accentuer la précarisation des familles monoparentales, notamment celles qui n'entrent pas dans les cases des dispositifs actuels.

3. Monoparentalités et risque de pauvreté : étude des situations de garde d'enfants de parents séparés

François Guesquière - IWEPS

À travers une analyse statistique fine des différentes modalités de garde d'enfants après séparation, François Guesquière met en lumière les liens forts entre **types de garde, précarité matérielle, inégalités de genre et origines sociales**. Sa recherche repose sur l'enquête SILC 2021, un outil européen majeur pour mesurer les niveaux de vie, enrichi cette année-là d'un module spécifique sur les enfants de parents séparés.

Pourquoi étudier (la monoparentalité par le prisme de la garde ?

La question de la monoparentalité se trouve **au croisement des problématiques de genre et de pauvreté**. En Belgique, 80 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme. Et ces familles présentent un taux de pauvreté particulièrement élevé : en Wallonie, 29,2 % contre 15,3 % pour l'ensemble de la population.

Mais ces chiffres globaux **masquent une grande diversité de situations**, que les statistiques classiques peinent à révéler. En effet, les bases de données administratives, comme le registre national, attribuent un individu à un seul ménage, ce qui rend invisible la garde partagée. Un parent séparé en garde alternée peut ainsi être identifié... comme une personne vivant seule.

Une enquête centrée sur l'enfant

Pour dépasser ces limites, l'IWEPS a exploité les données de l'enquête SILC 2021 (Survey on Income and Living Conditions), menée auprès de 7 538 ménages belges (dont 2 555 en Wallonie). **L'unité d'analyse choisie est l'enfant**, défini comme toute personne de moins de 18 ans. **Le critère central est le nombre de jours passés dans le ménage**, permettant ainsi de distinguer la réalité de la garde au-delà de la simple domiciliation. « *Ce qui compte, c'est la situation de fait, pas la situation de droit* ».

Sept grandes situations de garde ont ainsi été identifiées, de la cohabitation avec les deux parents à l'absence totale de lien avec l'un d'eux, en passant par la garde partagée, majoritaire ou exclusive.

Typologie des gardes : un fort ancrage dans la tradition

La grande majorité des enfants vivent avec leurs deux parents – environ 1,8 million en Belgique, dont 500 000 en Wallonie. Mais **30 % des enfants ont des parents séparés**, et leurs situations de garde sont très variées.

Parmi eux :

- Deux sur cinq vivent tout le temps chez leur mère (soit 230 000 enfants en Belgique)
- Un sur six vit la plupart du temps chez sa mère (90 000 enfants)
- Un sur vingt vit principalement chez son père
- Un sur cinq est en garde partagée égalitaire (soit 5 % de tous les enfants, 120 000 en Belgique).

« La garde égalitaire, bien que valorisée par la loi, reste minoritaire dans les faits », explique François Guesquière.

Ce schéma témoigne d'un certain "traditionalisme" dans les pratiques de garde, où la mère continue d'assumer la majorité des responsabilités, malgré l'évolution des normes juridiques.

Des disparités régionales et générationnelles

En Wallonie, les enfants de parents séparés sont un peu plus nombreux qu'en Flandre. Et plus les enfants sont âgés, plus ils sont concernés par la séparation parentale : **seul un enfant sur dix de moins de 6 ans a des parents séparés**, contre **un sur trois entre 12 et 17 ans**. Ce qui montre que le risque de séparation augmente avec le temps, et relativise l'idée que ce serait un phénomène marginal.

Familles recomposées : une minorité significative

Seul un enfant de parents séparés sur cinq vit avec un beau-parent. Ce sont le plus souvent des beaux-pères, les pères se remettant plus fréquemment en couple que les mères. Toutefois, la présence d'un beau-parent n'est pas la norme, même parmi les familles recomposées.

Par ailleurs, **les pères en garde partagée ou en garde majoritaire sont plus souvent en couple** que les mères dans la même situation. La charge éducative, le stress post-séparation ou les expériences négatives antérieures limitent probablement la disponibilité des mères pour une nouvelle relation.

Niveau de vie : une hiérarchie marquée selon le type de garde

Les enfants en garde partagée vivent dans des conditions proches de celles des enfants de parents non séparés. En revanche, **ceux qui vivent exclusivement avec leur mère sont nettement plus exposés aux privations**. « Plus d'un enfant sur deux dans cette situation fait face à au moins une privation matérielle. »

L'enquête distingue trois niveaux d'analyse pour évaluer le niveau de vie :

1. L'enfant : accès aux jouets, vêtements, activités, alimentation, espace de travail...
2. Le ménage : capacité à boucler le budget, posséder une voiture, partir en vacances, épargner...
3. Le parent : loisirs, invitations, niveau d'études, emploi...

Sur tous ces plans, **la gradation est claire** : les enfants les moins exposés sont ceux en garde égalitaire ou avec leurs deux parents, suivis de ceux vivant majoritairement chez leur mère, puis ceux vivant exclusivement avec leur mère, en situation bien plus critique.

La garde partagée... pour les plus favorisés ?

À noter toutefois que les enfants en garde partagée sont un peu moins nombreux à vivre dans des ménages aisés comparés aux enfants de parents non séparés. La séparation, même égalitaire, réduit l'aisance, y compris dans les familles favorisées. Et parmi les gardes partagées, **les ménages paternels sont en moyenne plus favorisés que ceux des mères**.

Le **statut d'occupation du logement reflète aussi cette hiérarchie** : les propriétaires sont surreprésentés chez les couples non séparés et chez les pères en garde partagée. Les mères en garde exclusive sont massivement locataires, avec un accès plus difficile à la propriété.

Des inégalités de genre persistantes

Chez les parents en garde partagée égalitaire, les pères sont souvent dans une situation comparable, voire meilleure que celle des mères non séparées, alors que **les mères sont bien plus précaires**, proches de celles qui ont la garde exclusive. « *Les pères se privent au niveau du ménage, les mères sur leurs besoins personnels.* »

Les mères en garde exclusive sont aussi **les moins diplômées** : un quart n'a pas terminé le secondaire. À l'inverse, les parents en garde partagée ont des niveaux de diplôme proches des mères non séparées. Ce n'est donc pas la garde égalitaire qui est réservée aux élites, mais **les parents plus diplômés semblent se séparer moins souvent**, et quand c'est le cas, **la garde exclusive est moins fréquente**.

Statut d'emploi : un autre miroir des inégalités

Les **parents en garde partagée travaillent très fréquemment**, et les mères dans cette situation sont même plus souvent à temps plein que les mères non séparées.

À l'inverse, chez les mères en garde exclusive, **près de la moitié ne travaillent pas** et perçoivent des allocations (chômage, maladie, CPAS...). Néanmoins, près d'un tiers d'entre elles travaille à temps plein, preuve qu'il ne faut pas céder aux généralisations.

Pensions alimentaires : une aide encore trop absente

Les données sont claires : **la pension alimentaire est rarement perçue par les mères en garde exclusive**, alors qu'elles en auraient le plus besoin. Seule une sur trois en bénéficie, contre six sur dix pour celles en garde majoritaire, et très rarement dans les gardes partagées (où c'est presque toujours le père qui verse à la mère). « *Les mères les plus démunies sont aussi les moins soutenues.* »

Cette situation illustre une double peine : charge éducative exclusive, et abandon financier du père.

Vers de nouvelles pistes de soutien

Les conclusions de cette recherche plaident pour **une refonte des politiques de soutien à la parentalité solo**. Deux pistes principales émergent :

1. **Renforcer l'obligation de contribution des pères**, même en l'absence de lien avec l'enfant : sanctions plus effectives, renforcement du SECAL.
2. **Mettre en place des soutiens structurels**, soit sous forme d'aides spécifiques aux familles monoparentales, soit via des aides universelles aux enfants, qui limiteraient le non-recours aux droits et s'adapteraient mieux à la diversité et à la complexité des situations familiales.

« *La garde officielle ne reflète pas toujours la réalité. Les politiques doivent s'adapter aux faits, pas aux papiers.* »

4. Séparation et parcours judiciaire – violences institutionnelles faites aux femmes

Marie Denis – Observatoire féministe des violences faites aux femmes

À travers une étude en cours, Marie Denis lève le voile sur les **violences institutionnelles vécues par les mères victimes de violences conjugales**, notamment lors de leur passage devant la justice. Sa présentation éclaire les failles d'un système qui ne parvient pas à protéger ces femmes ni à reconnaître la violence qu'elles ont subie.

L'étude repose sur deux questionnaires en ligne : l'un sur les stratégies post-séparation utilisées par les auteurs pour maintenir leur emprise, l'autre sur le vécu du parcours judiciaire des victimes. Un constat central émerge : la parole des femmes n'est pas entendue.

Parmi les paroles des victimes : « *Je n'arrive pas à me faire comprendre des professionnels. Quand j'en parle, soit on ne me croit pas, soit les violences ne sont pas reconnues* »

Ce ressenti traduit une réalité plus large : la méconnaissance, voire la négation, des violences par les institutions.

Une terminologie qui dépolitise la violence

Le système institutionnel sépare les approches psycho-sociales et juridiques, sans coordination ni référentiel commun. Cette fragmentation **invisibilise certaines formes de violences**, notamment psychologiques ou économiques.

Le langage utilisé en justice reflète ce biais : on parle de « *parent déloyal* », d'« *aliénation parentale* », d'« *enfant pris en otage* »... Autant d'expressions qui banalisent ou dépolitisent la violence, et placent les deux parents sur un pied d'égalité, même lorsque l'un d'eux est violent.

Normes de genre, violence et justice

La justice continue d'entretenir **des attentes asymétriques** : la mère est censée protéger, apaiser, valoriser le père, même lorsqu'il est violent. À l'inverse, le père reste perçu comme un tiers, sans obligations concrètes. Ce double standard met les mères en échec : elles sont accusées de d'entretenir le conflit parental, alors qu'elles cherchent simplement à se protéger.

La séparation ne marque pas la fin des violences, bien au contraire. **Les agresseurs utilisent la garde des enfants ou la procédure judiciaire pour maintenir leur emprise**. Les femmes développent alors des troubles (notamment dissociatifs), parfois pathologisés par les institutions, qui les présentent comme instables ou excessives.

Dans certains cas, les institutions vont jusqu'à encourager la reprise de contact avec l'agresseur, au nom du lien parental. Cela renforce l'emprise et empêche toute reconstruction.

Quels soutiens face aux conséquences des violences ?

Les femmes doivent également **gérer les impacts de la violence sur leurs enfants**, souvent sans soutien. Elles cherchent de l'aide (psychologues, psychiatres...), mais se heurtent à l'obligation de l'accord du père, même s'il est absent ou violent. Faute de solutions, certaines se tournent vers des coachs aux pratiques douteuses, qui exploitent leur détresse.

Certains professionnel-le-s tentent de mettre en place des bonnes pratiques. Mais ils ne sont pas toujours soutenus par leurs institutions, et peuvent subir des pressions ou être marginalisés. Cela engendre un stress important et parfois du burnout.

Face à l'emprise, les femmes développent des **stratégies de suradaptation** : elles anticipent, minimisent, se taisent, protègent... Ce comportement, vital pour survivre, freine cependant leur reconstruction. Parfois, elles peuvent même ressentir de l'attachement envers leur agresseur, ou reprendre contact sur injonction institutionnelle.

Mobiliser le prisme du « contrôle coercitif »

Sur le plan théorique, **la violence est mal définie et mal repérée**. Le seul facteur de risque souvent reconnu lors d'une séparation est la perte de lien, ce qui entraîne des politiques favorisant la coparentalité à tout prix, même en contexte de violence.

Le modèle dominant, hérité de Murray Strauss, considère la violence comme une dynamique relationnelle, sans asymétrie de pouvoir. Or, cette lecture neutralise la réalité des violences genrées.

Pour Marie Denis, il faut abandonner la vision symétrique de la violence et **s'appuyer sur le concept de "contrôle coercitif"**, soit la domination exercée au quotidien par l'agresseur, parfois sans coups, mais avec des effets destructeurs.

Ce cadre permet d'évaluer la dangerosité réelle d'une relation, et de mieux orienter les décisions judiciaires.

En droit comme dans les discours politiques, on parle de "conflit", de "séparation difficile", sans jamais nommer la violence. Cette neutralité apparente efface les rapports de domination.

Même la jurisprudence reste frileuse : la violence est rarement mentionnée, alors même qu'elle devrait être centrale dans l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant. Or, un enfant n'a pas besoin de deux parents à tout prix. Il a besoin d'un environnement sain et sécurisant.

La loi de 2006, qui a instauré **la coparentalité comme norme**, a ses limites. Elle ne tient pas compte des **violences structurelles**. Aujourd'hui, les pères conservent leurs droits, même s'ils ne remplissent pas leurs devoirs. Cette dissymétrie met les mères et les enfants en danger.

Enfin, Marie Denis dénonce la montée d'un **discours anti-victimaire**, qui **met systématiquement en doute la parole des femmes**, les accuse de mentir, de manipuler, d'être "excessives".

Cette logique perverse renverse la charge de la preuve et défend davantage l'image du père que la sécurité de la mère et de l'enfant.

ATELIERS 11H30 - 12H30



Atelier 1 : Présentation de l'outil de détection du contrôle coercitif

Marie Denis – Observatoire féministe des violences faites aux femmes

Comment mieux repérer (les violences invisibles, continues, diffuses ?)

C'est à cette question centrale que s'attèle Marie Denis, lors de cet atelier consacré à la **détection du contrôle coercitif** – une forme de violence insidieuse, souvent mal identifiée par les institutions et les professionnel·les.

Son objectif : **sensibiliser, outiller, et instaurer un langage commun**, afin que les intervenants puissent mieux comprendre, évaluer et accompagner les situations de violence.

Marie Denis débute par un exercice : elle invite les participant·es à observer ce qui est visible et de couleurs différentes dans la pièce. Derrière cette demande en apparence anodine se cache un message fort : **notre attention est orientée par nos croyances, nos attentes, notre culture professionnelle**. Résultat : nous passons souvent à côté de ce qui est essentiel.

Pour mieux détecter les violences, il faut donc élargir notre regard, déconstruire nos filtres, et apprendre à différencier un conflit ordinaire d'une prise de pouvoir systémique. La violence n'est pas une dispute, c'est un **mécanisme de contrôle durable et stratégique**, où l'un prend le pouvoir sur l'autre.

Le contrôle coercitif repose sur une série de comportements répétés destinés à isoler, surveiller, priver et faire peur, sans que la violence physique ne soit toujours présente.

Exemples :

- Critiques permanentes
- Restriction des déplacements
- Contrôle des ressources (argent, logement, alimentation, produits d'hygiène, accès à l'emploi ou aux soins)
- Menaces voilées mais constantes.

Une approche centrée sur (la victime)

La première étape de l'outil présenté est d'**écouter et valider le ressenti de la victime**. Souvent, les personnes concernées ne parviennent pas à nommer la violence qu'elles subissent. Elles parlent de « tensions », d'un « malaise diffus », d'une impression de perdre pied... mais sans toujours comprendre ce qui leur arrive.

C'est pourquoi l'usage de supports visuels et d'un questionnement structuré peut aider à nommer les choses, à sortir de l'ambivalence (ce mélange d'amour, de peur, de culpabilité).

L'atelier s'appuie notamment sur un outil élaboré par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/outils-de-detection-du-contrôle-coercitif>

Ce guide propose des questions-types, à poser avec précaution, pour identifier les signaux de contrôle coercitif.

La présentation met en lumière **les ressorts psychologiques** du contrôle coercitif :

- Il sape la confiance en soi,
- Il isole la victime,
- Il l'épuise émotionnellement,
- Il déstructure sa perception de la réalité.

Et surtout, il la rend responsable de sa propre sécurité, alors même que le danger vient de l'autre.

L'atelier se termine par des échanges avec le public et des mises en situation, afin d'appliquer la méthodologie. Les participant-es s'exercent à repérer les signaux faibles, à interagir sans brusquer, à respecter le rythme de la personne.

On y apprend aussi à travailler l'ambivalence : ce lien paradoxal entre attachement et peur, amour et terreur.

L'outil de détection aide à cartographier les ressources : soutien social, accès à des services, espace de respiration, repères émotionnels... Tout ce qui peut **renforcer la capacité d'agir de la personne**.

En filigrane, l'atelier souligne une réalité : **les violences fondées sur le genre nécessitent une grille de lecture spécifique**, et un **langage partagé** entre intervenant-es. Trop souvent, les institutions sous-estiment ou déforment les récits des femmes, faute de formation ou de temps.

L'outil présenté permet, à terme, de :

- **Identifier** les situations où un-e partenaire exerce une prise de pouvoir sur l'autre
- **Évaluer** ces situations avec finesse
- **Comprendre** les enjeux d'une prise en charge réellement respectueuse et adaptée.

Il constitue une boussole précieuse, pour les professionnel·les comme pour les bénévoles, dans tous les secteurs où l'on accompagne des femmes – particulièrement des mères monoparentales – confrontées à des violences invisibles mais destructrices.

Atelier 2 : Les familles monoparentales et le logement sous l'angle de la législation anti-discrimination

Anais Lefrère - UNIA

Face aux multiples barrières à l'accès au logement, les familles monoparentales, souvent pilotées par des femmes, se retrouvent en première ligne. Lors de cet atelier, Anais Lefrère, juriste chez UNIA, dresse un **état des lieux des mécanismes légaux de protection contre les discriminations**, avec un zoom particulier sur les critères liés à la composition de ménage et aux responsabilités familiales.

Une protection légale... encore mal connue

UNIA est l'institution publique indépendante chargée de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité en Belgique, dans les matières relevant du fédéral, de la Wallonie et de la Région bruxelloise (mais plus en Flandre depuis 2023, dans certains domaines comme le logement). Elle peut être saisie par toute personne s'estimant victime de discrimination, de discours de haine ou de délit de haine.

Le traitement est confidentiel. Si les faits relèvent de ses compétences, UNIA peut ouvrir un dossier, proposer une médiation, émettre des avis officiels, voire, dans des cas graves, accompagner une action en justice.

De la stigmatisation à la discrimination

« Ils ne savent pas prendre leur vie en main », « Ils ne paieront pas leur loyer » : les stéréotypes mènent aux préjugés, qui, s'ils se traduisent en actes concrets d'exclusion, deviennent des discriminations. Ces dernières sont illégales lorsqu'elles se fondent sur **un ou plusieurs critères protégés**, comme la fortune, l'origine, le handicap ou encore... la **situation familiale**.

Familles monoparentales : des profils particulièrement vulnérables

Depuis 2019 en Wallonie (critère de **composition de ménage**) et 2022 à Bruxelles (critère de **responsabilités familiales**), la législation permet explicitement de lutter contre les discriminations visant les familles monoparentales. Ce cadre permet également de protéger d'autres formes de structures familiales : recomposées, aidants-proches, grands-parents responsables, cohabitants de fait, etc.

Ainsi, refuser une location à une mère célibataire sous prétexte que « le bâtiment est occupé par des personnes âgées qui ont besoin de calme » peut constituer une discrimination.

Le critère de la fortune : un écran légal fragile

La **fortune** est le critère le plus souvent mis en cause dans les dossiers logement traités par UNIA. Les propriétaires peuvent légalement s'assurer de la solvabilité d'un locataire, mais **ils ne peuvent pas écarter un dossier uniquement parce que les revenus proviennent du CPAS, d'allocations chômage ou d'invalidité**.

La très répandue « règle du tiers » (exiger trois fois le montant du loyer en revenus mensuels) est problématique : elle ne reflète pas la réalité du marché où beaucoup de personnes consacrent jusqu'à la moitié de leurs revenus à leur logement.

Le refus d'un locataire en fonction de la nature de ses revenus — et non de leur montant ou de garanties supplémentaires — peut donc être discriminatoire.

La preuve est difficile, mais possible

En 2022, UNIA a enregistré 717 signalements de discriminations en matière de logement, ayant donné lieu à 257 dossiers (dont 54 à Bruxelles). En 2023, ce chiffre est tombé à 102 dossiers, essentiellement sur le marché privé. Cette baisse est attribuée à la perte de compétence en Flandre, mais aussi à la réticence persistante à signaler.

Dans la pratique, les situations les plus fréquentes sont des **refus de visite ou de location**.

Critères raciaux, état de santé, orientation sexuelle... et combinaison de facteurs

Au-delà de la fortune ou de la composition familiale, d'autres critères protégés s'appliquent : origine, couleur de peau, orientation sexuelle, handicap, état de santé, conviction religieuse ou philosophique, âge, naissance, apparence physique, convictions politiques ou syndicales.

L'enjeu de la justification

Enfin, toutes les différences de traitement ne sont pas illégales. Certaines peuvent être **objectivement justifiées**, si elles visent un objectif légitime avec des moyens proportionnés. Mais un refus de location uniquement motivé par la couleur de peau, l'état civil ou la fortune n'est jamais justifiable.

Atelier 3 : Audio-débat : Accès aux droits et situation des mamans solos

Gwendolina Cramaro – maman solo et Soraya Soussi – journaliste « EN marche »

Maman solo depuis 12 ans, militante depuis 4 ans, Gwendolina Cramaro est devenue l'une des voix les plus percutantes de la monoparentalité en Belgique francophone. À travers le **podcast** « *Gwendolina : maman solo au front* », diffusé dans le cadre de l'atelier animé par la journaliste Soraya Soussi, elle livre un récit personnel et politique, devenu point de départ d'un débat collectif sur les difficultés vécues par des milliers de femmes en Belgique.

L'autonomie financière, l'accès aux droits et les aides possibles

Le podcast s'ouvre sur les débuts de Gwendolina en tant que mère solo, après une séparation précoce. Elle évoque le sentiment d'être « *piégée, sans issue* », contrainte de faire secrètement les démarches pour retrouver un logement abordable : CPAS, commune, agence immobilière sociale... Un parcours semé d'embûches, où se mêlent **violences institutionnelles** – ces injustices causées par les dispositifs eux-mêmes – et **regards culpabilisants** : « *On a peur d'être vue comme une profiteuse.* »

Elle parle également de **violence économique** infligée par son ex-compagnon et souligne une statistique accablante : **près de la moitié des pensions alimentaires dues en Belgique ne sont pas payées**. Le système judiciaire, trop lent, aggrave la précarité. « *J'ai attendu deux ans pour que la justice fixe un montant* », confie-t-elle.

Elle cite la Suède comme exemple : là-bas, l'État garantit le paiement de la pension dès le premier mois, quitte à procéder ensuite à des saisies sur salaire. Une politique publique qui protège, avant tout, les enfants.

Une participante demande si la recherche d'un logement a été l'étape la plus dure. Gwendolina confirme, mais nuance : « *Tout est difficile. Chaque demande d'aide est une bataille.* »

Pensions alimentaires : un système à revoir

Soraya Soussi complète le débat en évoquant une étude de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH), sur la **faisabilité d'un système universel et automatique** pour les pensions alimentaires. Aujourd'hui, le SECAL, service des créances alimentaires, peut intervenir – mais sous conditions strictes.

Les obstacles sont nombreux : l'intervention n'est pas automatique, nécessite un titre exécutoire, et la démarche elle-même peut être freinée par la peur de conflits ou de violences avec l'ex-conjoint. Une participante souligne une alternative méconnue : la conciliation gratuite au tribunal de la famille, qui a la même valeur juridique qu'un acte de médiation payant et s'obtient dans des délais beaucoup plus rapides.

Le constat est partagé : **le système actuel décourage les démarches**. Pour beaucoup, seule une automatisation du paiement, appuyée par les pouvoirs publics, permettrait d'assurer un revenu stable et de prévenir la pauvreté infantile.

Précarité, accès à l'emploi et charge mentale

Un chiffre frappe : **40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté**. Gwendolina parle d'un « naufrage social ». Elle dénonce aussi la répartition genrée de la garde des enfants, majoritairement assumée par les mères, et plus fréquente dans les milieux modestes, tandis que la garde égalitaire est plus présente chez les couples ayant un diplôme universitaire.

Elle revient sur un moment clé : sa décision de reprendre des études supérieures, à temps plein, pour se reconstruire. Elle insiste sur l'**importance d'un système d'accueil de la petite enfance** fiable, accessible et abordable.

Dans la salle, plusieurs mamans partagent des difficultés d'accès aux crèches, des listes d'attente interminables, et surtout, une double charge mentale : celle liée à l'éducation de l'enfant et celle de devoir trouver seule des solutions à tout. Une participante formule la question centrale : « *Pourquoi tout repose sur nos épaules ? Que font les pouvoirs publics ?* »

Statut parent solo : une reconnaissance attendue

Gwendolina évoque l'exemple de la ville de Paris, qui a créé un **statut de parent** solo ouvrant l'accès à des aides spécifiques. Elle plaide pour que la Belgique fasse de même. La Déclaration de politique régionale de la Wallonie l'envisage : un tel statut permettrait d'ouvrir des droits clairs, de simplifier les démarches, et de mieux cibler les aides.

Sortir de la précarité : un long chemin

Dans le dernier extrait du podcast, Gwendolina confie sa difficulté à profiter de sa nouvelle stabilité. Diplômée, salariée, elle reste en **hypervigilance permanente**. « *Je n'arrive pas à sortir du mode survie. Malgré un travail à temps-plein, un diplôme en poche, je n'arrive pas encore à profiter des choses. Le prix de ma sérénité a été extrêmement cher à payer. Dans de meilleures conditions, qui dépendent de politiques publiques, tout cela aurait pu être plus facile* ».

Elle insiste aussi sur **la simplification administrative** : beaucoup de femmes passent à côté de leurs droits faute d'information ou d'énergie. Le principe du "Only once" (ne fournir une information qu'une seule fois à l'administration) est en voie de généralisation, mais trop lentement.

Le débat se termine sur cette réalité : **le poids de la précarité ne disparaît pas du jour au lendemain**. Il laisse des traces, même après un "rebond". Ce que vivent les mamans solos, c'est une précarité de fond, parfois invisible, mais toujours présente.

Le podcast peut être écouté dans son entièreté via ce lien : <https://podcast.ausha.co/en-marche/gwendolina-maman-solo-au-front>

Atelier 4 : Un statut pour les familles monoparentales ? Quels enjeux ?

Alexandra Woelfle – Ligue des Familles et Romain Knapen – Relais familles mono

Faut-il créer un statut officiel pour les familles monoparentales ? Quelles seraient ses conditions, ses modalités, ses effets concrets ? Cet atelier, très interactif, propose d'en explorer les contours, à partir des constats du terrain et d'un dialogue avec les participant-es.

Des réalités mal reconnues, des droits fragmentés

Alexandra Woelfle, chargée de mission à la Ligue des Familles, ouvre l'atelier en rappelant l'historique de l'association, active depuis plus d'un siècle en soutien à la parentalité, via l'information (*Le Ligueur*), des services concrets et un travail d'éducation permanente.

Elle revient ensuite sur une réalité complexe : **la difficulté à prouver une situation de monoparentalité**. Aujourd'hui, pour bénéficier de certains droits, il faut présenter des documents tels que la composition de ménage, un extrait d'allocations familiales ou l'avertissement extrait de rôle. Mais ces documents sont **souvent disponibles chez un seul parent**.

Des avancées ont été réalisées : désormais, un jugement, un acte notarié ou un accord de médiation homologué peuvent aussi faire foi. Mais les accords à l'amiable non homologués, qui concernent environ la moitié des familles séparées, restent invisibles aux yeux de la loi. En outre, chaque législation demande des preuves différentes, créant confusion et inégalités.

Cas pratique : le logement social

Alexandra Woelfle illustre son propos avec un exemple concret : le **logement social**. Le fait d'avoir un enfant à charge peut majorer le revenu plafond autorisé. Mais selon le Code wallon de l'habitat durable, seules certaines preuves sont reconnues : composition de ménage, relevé d'allocations, ou décisions judiciaires. Résultat : de nombreuses familles monoparentales **passent entre les mailles du filet**.

Romain Knapen, conseiller juridique au sein du Relais Famille mono, ajoute que l'accès au logement social fonctionne aussi sur un système de points, qui favorisait les familles monoparentales jusqu'en 2012... mais plus aujourd'hui en Wallonie (contrairement à Bruxelles). Là encore, les définitions diffèrent selon les régions, les secteurs, les politiques.

Imaginer un statut : les participant-es prennent la parole

L'atelier bascule ensuite dans une phase participative, via l'outil Wooclap. Plusieurs sondages interactifs sont proposés aux 47 participant-es.

1. Quels droits pour ce statut ?

→ La majorité opte pour **des droits supplémentaires** (statut BIM renforcé, allocation logement majorée...), plutôt que de simples réductions tarifaires. « *À minima, il faut une aide au logement* », souligne une participante.

2. Qui devrait bénéficier du statut ?

→ La majorité choisit l'option la plus large : **tout parent ayant la garde, quelle que soit sa durée**. Cette approche inclusive reflète une volonté de ne pas exclure les situations non normées.

3. Comment répartir les avantages ?

→ La majorité privilégie un **mix modulable** : une répartition au prorata du mode de garde des enfants (par ex : si garde égalitaire alternée, chaque parent obtient la moitié de l'avantage) pour certaines aides (fiscalité), une attribution complète à chaque parent pour d'autres (logement). Le but : tenir compte de la réalité des charges, souvent inégalement réparties, même en garde alternée.

Romain Knapen note qu'il est souvent compliqué pour certaines femmes de réclamer des frais extraordinaires, et ce d'un point de vue administratif. Dans la pratique, les frais sont supposés être répartis à 50/50. Dans les faits ce n'est pas du tout le cas. Une participante renchérit en exposant son cas : séparée depuis cinq ans et demi, elle s'occupe exclusivement de ses enfants, sans que son ex-conjoint ne lui verse de contribution alimentaire. Elle a renoncé à réclamer les frais extraordinaires tant la situation est compliquée. Elle est par exemple en mesure de lui demander une paire de chaussures d'hiver par enfant, mais elle doit effectuer le demande un mois à l'avance. Elle doit présenter à son ex-conjoint trois paires de chaussures différentes et c'est à lui que le choix final revient étant donné qu'il dispose de l'autorité parentale. Romain Knapen note que certaines mamans ne demandent pas de pension alimentaire par peur de représailles.

4. Que se passe-t-il en cas de remise en couple ?

→ Les participant-es plébiscitent une **approche nuancée** : certains avantages pourraient disparaître progressivement, mais ceux liés aux enfants devraient être maintenus, car ils ne disparaissent pas avec un nouveau partenaire.

5. Quelle preuve demander pour accéder au statut ?

→ La majorité vote pour une reconnaissance **sans exigence de document officiel**, afin d'inclure toutes les familles monoparentales, y compris celles avec un accord à l'amiable. Romain Knapen tempère : c'est un idéal, mais la question de la preuve reste un vrai enjeu. Une participante suggère une solution simple : « *Pourquoi ne pas permettre aux communes de délivrer une attestation de garde, avec les adresses distinctes des deux parents ?* »

Vers une reconnaissance structurelle ?

Dans certains programmes politiques, comme celui des Engagés, la création d'un statut de famille monoparentale figure déjà noir sur blanc. Présente dans la salle, Armelle Gysen, membre du parti, insiste toutefois : « *Il faudra éviter d'enfermer les familles dans ce statut.* »

Atelier 5 : Travail communautaire et accès aux droits

Agent·es de prévention wallon·nes et Relais familles mono

Comment soutenir concrètement les familles monoparentales dans l'accès à leurs droits sociaux ? C'est à cette question que se sont attachés les intervenant·es de cet atelier, en partageant les pratiques développées à l'échelle locale par les agents de prévention wallons et les travailleurs·euses du Relais Familles Mono. Entre travail communautaire, accompagnement individuel et mise en réseau, les actions mises en place se veulent à la fois humaines, pragmatiques et structurantes.

Les points relais familles mono

Dans le sud de la province de Namur, notamment à Dinant et Philippeville, des **Points Relais Familles Mono** ont vu le jour. Nés dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, ces relais agissent comme facilitateurs de réseau, en collaboration avec les services sociaux existants, les mutualités et les acteurs associatifs du territoire.

Le dispositif repose sur **trois piliers** : favoriser l'accès aux droits, organiser des temps de rencontre pour les familles, et offrir aux parents des moments de répit, notamment en facilitant la garde ponctuelle des enfants. Des séances d'information collectives ont ainsi été organisées à Philippeville et Dinant, ouvertes à toutes les familles, qu'elles soient déjà accompagnées ou non par les services sociaux.

Chaque séance dure une heure et propose une **présentation des droits sociaux** par des professionnel·les (juristes, assistant·es sociaux·ales, mutualités), des temps d'échange personnalisés, et un cadre bienveillant, sans jugement. Une version en visioconférence a également été prévue, pour permettre aux personnes isolées ou éloignées de participer.

Les agent·es de prévention et l'attention aux familles mono

Emmanuelle, agente de prévention, revient sur le **rôle fondamental de la prévention sociale** : être à l'écoute, identifier les vulnérabilités, faciliter l'accès aux ressources. Ces derniers mois, une attention particulière a été portée aux réalités des familles monoparentales, qui cumulent souvent les fragilités sociales, économiques et psychologiques.

Alexis, agent de prévention en santé, présente ensuite ce nouveau métier né durant la pandémie, qui s'est transformé en un **travail de proximité** à long terme. En partenariat avec cinq mutualités, les agents ciblent les publics fragiles, dont les familles monoparentales âgées de 18 à 50 ans, en se basant sur des données de santé comme la maladie chronique. Ou encore le statut BIM.

Leur mission consiste à **contacter proactivement** les personnes identifiées, à **écouter leurs besoins**, à les orienter vers les bons services et, parfois, à effectuer des visites à domicile. Le champ d'intervention est large, allant de la santé mentale au logement, en passant par les démarches administratives.

Comment l'aller vers rapproche des droits et des aides

Plusieurs exemples illustrent l'impact direct de ces démarches : une maman sans véhicule a pu bénéficier d'une solution de transport scolaire grâce à une collaboration avec l'école ; une autre,

atteinte d'une maladie dégénérative, a été orientée vers l'asbl Aidants Proches pour organiser les soins à domicile ; une mère en burn-out, victime de violences passées, a découvert qu'elle était éligible au statut BIM, lui permettant de consulter un psychologue à moindre coût. Une autre encore a reçu de l'aide pour remplir sa déclaration fiscale. Des petits gestes, mais qui changent tout dans des parcours souvent chaotiques.

Les intervenant-es soulignent néanmoins les **nombreux freins à l'accès aux droits**. Le non-recours, qu'il soit dû à un manque d'information, à une complexité administrative, à la honte, ou à la peur du contrôle, reste un problème structurel. La **digitalisation croissante** des services publics aggrave encore la situation pour les personnes peu à l'aise avec le numérique.

Echanges

Les échanges avec le public mettent aussi en lumière des enjeux spécifiques. La **dimension genrée** des parcours est évidente : la majorité des bénéficiaires sont des femmes, souvent marquées par des violences conjugales. Des **groupes en non-mixité choisie** ont parfois permis de libérer la parole, sans pour autant exclure les pères.

La question du **handicap** reste plus complexe : **les familles concernées sont plus difficiles à atteindre**, et les solutions existantes sont souvent insuffisantes. Quant à la **mobilité**, notamment **en zone rurale**, elle constitue un frein majeur. Si certains territoires disposent de dispositifs comme le Verviers Bus ou la Locomobile, il n'existe pas encore de partenariat structuré avec la TEC.

Malgré les limites, une constante revient : la **force du travail de terrain**. Les intervenant-es ne prétendent pas tout résoudre, mais leur rôle est essentiel. Être là, écouter, orienter, rassurer, accompagner, ouvrir une première porte.

En partant des réalités du terrain et en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux, les agents de prévention et le relais Familles Mono construisent des chemins d'accès aux droits, souvent invisibles, mais profondément nécessaires.

ATELIERS 13H30 • 14H30



Atelier 6 : Travail social communautaire et accompagnement des mamans solos

Véronique De Roeck et Barbara Janssens - projet MIRIAM. Sandrine Franceschi - Paroles de Daronnes et Kadja Bouchirab - la Maison des Parents Solos

Accompagner les mères célibataires ne consiste pas uniquement à leur offrir un soutien matériel : il s'agit aussi de rompre leur isolement, renforcer leur pouvoir d'agir et leur permettre de se réapproprier leur place dans la société. C'est le cœur des approches présentées dans cet atelier, à travers trois initiatives : le projet fédéral Miriam, le podcast Paroles de Daronnes, et la Maison des Parents Solos à Bruxelles.

Miriam : une méthode d'accompagnement globale

Présenté par Véronique De Roeck et Barbara Janssens (UCLL), Miriam est un programme d'accompagnement intensif des femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité, lancé en 2015 par le SPP Intégration sociale. Il est déployé dans de nombreux CPAS, en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Le programme repose sur un **double volet collectif et individuel**. Chaque semaine, les participantes se retrouvent en groupe pour partager leurs expériences, renforcer leurs connaissances et participer à des activités récréatives. Ce cadre collectif permet de **briser l'isolement** et de **créer du lien** entre femmes vivant des réalités similaires.

En parallèle, un **accompagnement individuel** est proposé, mené par un travailleur social qui identifie, avec chaque femme, les domaines de vie nécessitant un soutien : logement, santé, finances, mobilité...

Depuis trois ans, l'UCLL encadre aussi un **parcours de formation continue** pour les professionnels impliqués dans Miriam. Tous les deux mois, les casemanagers se retrouvent à Bruxelles pour des sessions de formation et d'intervision participatives. Les thématiques abordées sont variées : parentalité en contexte migratoire, violences intrafamiliales, non-recours aux droits... Chaque professionnel y partage des situations concrètes rencontrées, dans un esprit d'échange interrégional.

Les participantes évaluent elles-mêmes leur progression au début et à la fin du programme, à travers un questionnaire centré sur **six domaines de vie** : finances, emploi ou activité, logement, mobilité, santé physique, loisirs.

En 2023-2024, 1144 femmes ont bénéficié du programme Miriam. Les résultats sont encourageants : **7 femmes sur 10 deviennent plus autonomes**, leur bien-être psychologique progresse, leur réseau social se renforce, et elles disent pouvoir davantage compter sur leur entourage.

Miriam favorise le développement personnel et social des mères célibataires en situation de précarité, conclut Véronique De Roeck. La clé : un soutien intensif, à la fois personnalisé et communautaire.

Paroles de Daronnes : un micro pour les mamans

C'est à travers un média original que Sandrine Franceschi (ARC – Action Recherche Culturelle) donne la parole aux mères seules : le **podcast Paroles de Daronnes**, conçu **par et pour** les mamans solos.

L'idée ? Créer un **espace d'expression libre**, sans filtre, sans animateur extérieur, où ces femmes peuvent raconter leur quotidien, leurs colères, mais aussi leurs réussites. « *Elles peuvent dire qu'elles sont à bout... ou qu'elles sont fières d'être maman solo* », résume Sandrine Franceschi, elle-même concernée.

La richesse du podcast réside aussi dans sa dimension collective. Il rassemble des femmes qui ne se connaissent pas, mais qui partagent des expériences semblables. Ce partage crée une forme de reconnaissance mutuelle et d'empowerment collectif.

« *On se rend compte qu'on n'est pas seule. On peut mettre des mots sur ce qu'on vit, et l'assumer.* » Paroles de Daronnes devient ainsi un véritable **outil d'éducation permanente** et d'émancipation.

La Maison des Parents Solos : un lieu ressource et politique

Kadija Bouchirab présente la Maison des Parents Solos, une jeune asbl bruxelloise située à Forest, qui intervient dans les 19 communes de la capitale. Agréée comme Centre d'aide aux personnes (CAP), la Maison propose un **accompagnement individuel, collectif et politique**.

Sur le plan individuel, l'équipe (assistants sociaux, psychologues, juristes) offre un soutien psychosocial et juridique adapté aux réalités complexes de la monoparentalité : précarité, violences, isolement, démarches administratives, etc.

Mais l'approche ne s'arrête pas là. L'association mise aussi sur des ateliers collectifs autour du bien-être, du plaisir, de la créativité, souvent initiés par les parents eux-mêmes. Objectif : favoriser la solidarité, la co-création, et sortir de la solitude.

Enfin, la Maison assume un **rôle politique**. Elle porte la voix des familles monoparentales auprès des autorités, dans une **volonté de changement structurel**. « *Nous voulons que leurs difficultés soient entendues, et que des solutions soient mises en place.* »

Une définition inclusive de la monoparentalité

La Maison adopte une **définition ouverte** de la monoparentalité. Toute personne qui **se sent seule dans sa parentalité** peut y trouver sa place, même si elle vit en couple. Il n'est pas demandé de composition de ménage.

Cette vision s'inscrit dans une philosophie de l'écoute et du respect du rythme de chacun-e. « *Il s'agit d'avancer ensemble, sans condition. Être écouté, c'est déjà beaucoup.* »

Soutenir les mères seules, c'est soutenir toute la société

Ce que ces trois initiatives ont en commun ? **Une conviction** : les mamans solos ne doivent pas être accompagnées uniquement comme des bénéficiaires, mais comme des **actrices de changement**, pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

Qu'il s'agisse d'un projet de CPAS, d'un podcast engagé ou d'une maison associative, toutes ces structures montrent que **l'accompagnement communautaire, l'écoute active et la co-construction** sont des leviers puissants contre la précarité et l'isolement.

Présentation d'un film sur le projet Myriam : <https://www.youtube.com/watch?v=h5ZC3gMHhOI>

Atelier 7 : Vivre en garde alternée : expériences et vécus d'enfants

Laura Merla - UCLouvain

Laura Merla présente les résultats d'une recherche entamée en 2016 et clôturée en 2022, consacrée à la garde alternée en Belgique. L'enquête a été menée en parallèle en Belgique et en Italie, grâce à un financement européen. L'atelier s'est concentré sur la partie belge.

Architecture de la recherche

En Belgique, un enfant sur trois issu d'une séparation parentale vit en hébergement égalitaire. La recherche a porté sur cette réalité : comment les enfants s'approprient-ils leurs lieux de vie ? Comment se sentent-ils chez eux entre deux foyers ? Quelles stratégies déploient-ils pour maintenir une continuité dans leur quotidien ? Pour cela, 25 enfants âgés de 10 à 16 ans ont été rencontrés à plusieurs reprises, à travers des méthodes participatives et créatives : dessin des lieux de vie, cartographie émotionnelle des domiciles, observation des rituels liés aux jours de transition.

Les enfants interrogés vivaient depuis au moins un an en **garde alternée (à partir de 45 % du temps passé chez un parent)**, avec au moins un des deux parents en situation de recomposition familiale. Aucun cas de violence intrafamiliale n'était inclus, mais certaines situations présentaient des tensions entre parents. L'échantillon concernait essentiellement des familles de classe moyenne.

Les îles : une typologie des « chez-soi »

L'enquête s'intéresse au **chez-soi** tel que vécu par les enfants en garde alternée. À travers les témoignages, les chercheuses ont élaboré la **métaphore de l'archipel** : deux « îles parentales », entre lesquelles les enfants circulent et qu'ils considèrent ensemble comme leur foyer.

Ces îles peuvent être plus ou moins ouvertes ou fermées, selon trois critères : **la communication entre parents, la circulation des objets et les entorses au calendrier**.

L'enquête identifie **plusieurs types d'îles**, comme l'île ouverte, l'île forteresse, l'île cocon, l'île aux digues, ou encore l'île sauvage. L'enfant peut ainsi se trouver à naviguer entre des configurations très différentes, parfois très perméables, parfois extrêmement cloisonnées. Et il arrive qu'il mette lui-même en place des frontières, même lorsque les parents ne le font pas.

Les chercheurs ont prêté une attention particulière à **la gestion des objets personnels** par les enfants. Certains laissent volontairement des affaires dans chaque maison (objets « en stationnement »), d'autres préfèrent tout transporter systématiquement, même s'ils ne déballet pas toujours leurs affaires. Certains enfants reproduisent un environnement identique dans les deux maisons, d'autres répartissent objets et activités en fonction du lieu. Il arrive aussi que le désordre laissé dans une chambre devienne un moyen de garder une trace de soi en son absence.

Les façons d'habiter en alternance

Le **jour de transition** est un moment-clé. Les enfants développent des rituels, des parcours, des temps de pause. Certains apprécient un espace-temps neutre (comme une activité entre les deux passages), d'autres vivent mal ces transitions, surtout lorsqu'elles se déroulent en plusieurs temps (par exemple un retour furtif chez l'autre parent entre deux lieux).

L'enquête s'est penchée sur la manière dont les enfants **occupent et s'approprient l'espace** dans chacun des domiciles. Cela passe par des objets de décoration, l'usage du numérique (écouteurs, jeux en ligne), la création de bulles d'intimité, voire par le désordre assumé. À travers ces gestes, les enfants tentent de maintenir une continuité malgré l'alternance.

Ils développent un **chez-soi « singulier pluriel »**, fait de lieux, de repères et de pratiques différenciées. Ce vécu s'ancre à la fois dans la matérialité, la pensée, et le numérique. Certains facteurs influencent ces expériences, comme les moyens de transport, le niveau de précarité des parents ou encore la qualité de la communication entre les adultes.

Des productions originales

L'objectif de cette recherche n'était pas de produire une norme, mais de **donner à voir les multiples réalités vécues par les enfants**. Elle débouche sur plusieurs outils à destination des professionnels, des parents et des jeunes eux-mêmes : une **bande dessinée**, une **exposition interactive** (disponible en cinq langues), et un **fascicule explicatif**. Tous ont été conçus à partir des témoignages d'enfants et validés avec eux.

L'enquête ne porte pas directement sur la monoparentalité, même si certains foyers interrogés s'en approchent. Elle offre surtout un éclairage précieux sur la manière dont les enfants composent, négocient et habitent leurs vies partagées entre deux lieux.

Atelier 8 : L'aliénation parentale, un concept à risque

Anne-Catherine Rasson – Unamur, UCLouvain et SRG « L'Escale »

Un concept flou, polémique et à risques : c'est ainsi qu'Anne-Catherine Rasson, juriste spécialisée en droit des enfants, qualifie l'**aliénation parentale**. Lors de cet atelier, elle revient sur une recherche menée avec ses collègues Marie Goffaux, Pauline Mailleux, Géraldine Mathieu et Dan Kaminski, à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour éclairer les enjeux liés à ce terme de plus en plus présent dans les débats juridiques et médiatiques.

D'entrée de jeu, Anne-Catherine Rasson confie n'avoir jamais été autant attaquée que sur ce sujet. C'est dire combien il est **polarisé**. L'objectif du projet : dépasser les tensions et « *dépassionner le sujet* » en croisant étude conceptuelle et terrain. Le constat : derrière l'arbre de l'aliénation parentale se cache une forêt bien plus dense, faite de problématiques liées aux **violences intrafamiliales, aux droits des enfants, ou encore à la place des pères**.

Une notion glissante et scientifiquement contestée

L'équipe a défini l'aliénation parentale comme « *les actes délibérés ou involontaires d'un parent conduisant un enfant à rejeter l'autre parent de façon injustifiée* ». Dérivé d'un syndrome inventé dans les années 1980 par Richard A. Gardner, psychiatre controversé, le concept n'a jamais été reconnu par les grandes instances médicales comme l'OMS ou le DSM. Pour autant, il continue à être mobilisé dans les tribunaux. La chercheuse le définit comme « **un concept gluant** », flou, sans fondement scientifique clair, mais qui persiste dans les pratiques.

L'un des principaux problèmes réside dans la confusion des contextes. L'aliénation parentale prend son sens dans le cadre des **séparations familiales compliquées**, quand il s'agit de discuter des questions d'hébergement et de garde parentale. C'est là que ce concept peut guider les praticiens dans l'élaboration de réponses. Le problème réside dans le fait qu'il existe une confusion de départ autour des séparations difficiles. Celles-ci sont aujourd'hui envisagées autour du concept de « Hauts conflits familiaux ». On va considérer qu'il existe un conflit de très haut niveau dans lequel les parents sont à égalité et dans lequel l'aliénation parentale va venir jouer un rôle.

En réalité, il existe en fait beaucoup plus de séparations familiales qui se déroulent dans un contexte de **violence** que dans un contexte de haut conflit familial. Problème : vu qu'il existe un problème de détection des violences familiales, beaucoup de séparations vont plutôt être envisagées comme des « Hauts conflits parentaux » que comme des séparations en contexte de violence. On va donc **traiter les deux parents de la même manière**.

Un droit encore aveugle aux violences psychiques

Le droit belge, notamment à travers la loi de 2006 sur l'hébergement égalitaire, continue à privilégier le **maintien du lien avec les deux parents**, sans toujours intégrer la dimension des **violences intrafamiliales**. Longtemps, seules les violences physiques ont été reconnues. Ce n'est que récemment, avec la loi du 13 juillet 2023 sur la prévention des féminicides, qu'une définition élargie incluant violences psychologiques, économiques et coercitives a vu le jour.

Anne-Catherine Rasson insiste sur l'importance du **contrôle coercitif**, un paradigme plus précis et adapté que celui de la violence physique : « *Des comportements apparemment anodins – choisir le programme télé pendant dix ans, contrôler l'alimentation –, bout à bout, créent un système d'oppression.* »

La chercheuse alerte : dans les cas de contrôle coercitif, l'enfant devient témoin, parfois outil, de la domination. Et l'aliénation parentale peut être utilisée pour **inverser les rôles**, dans une mécanique de type **DARVO** (Deny, Attack, Reverse Victim and Offender), où l'auteur des violences se présente en victime et inversement. C'est pour cette raison qu'Anne-Catherine Rasson et ses collègues ont recommandé l'abandon du concept d'aliénation parentale, qui **prolonge les violences au-delà de la séparation**. L'aliénation parentale vient invisibiliser le phénomène de violences intrafamiliales. Et l'enfant devient l'instrument au travers duquel le contrôle coercitif peut perdurer.

Penser autrement le lien parent-enfant

Faut-il pour autant couper le lien avec le parent violent ? Pas nécessairement, répond la juriste. Il convient de distinguer clairement les contextes (violence vs. conflit) et d'adapter les réponses. « *Ce n'est pas parce qu'il y a violence qu'il faut rompre tout lien. Mais ce lien doit être pensé autrement : via des lettres, un travail narratif...* »

Pour Anne-Catherine Rasson, il y a donc un enjeu fondamental : comment mieux contrôler les familles, détecter les violences familiales, sans mettre un œil de Moscou dans les salons. Comment réussir à faire de la famille une chose politique et non plus privée ? Comment lutter contre la domination à l'égard des femmes et des enfants ? Il s'agit de trouver des **solutions constructives** tout en ayant une lecture beaucoup plus adaptée de la structure familiale et des dominations qui ont lieu en son sein.

Un concept à abandonner ?

La position du rapport est donc claire : **abandonner l'usage du concept d'aliénation parentale**. Trop flou, trop glissant, trop souvent mobilisé contre les mères dans des contextes de violence. Pourtant, il peut avoir mis en lumière certains abus. Voici les opportunités et risques recensés :

Opportunités :

- Mise en lumière d'une forme de maltraitance (HCF)
- Des mots pour dire une réalité
- Aide à objectiver certains conflits

Risques :

- Absence de fondement scientifique
- Vision binaire et réductrice
- Diagnostic sans solution claire
- Invisibilisation des violences
- Mécanismes DARVO
- Atteinte à la parole et aux droits de l'enfant

Une jurisprudence en mutation ?

Des arrêts récents, notamment de la Cour d'appel de Poitiers en France ou de la Cour d'appel de Mons en Belgique (mars 2024), intègrent le contrôle coercitif dans leur lecture des affaires familiales. Un signe de bascule ? Peut-être. Mais « *le monde du droit est face à un sacré défi* », estime Anne-Catherine Rasson, qui appelle à dépasser les clivages idéologiques et à former les professionnels, notamment les experts judiciaires, souvent encore très attachés au concept d'aliénation parentale. « *Nous sommes au début d'un changement. Il va falloir former l'ancienne garde* », conclut-elle.

Atelier 9 : Violences conjugales et hébergement d'urgence : quel accompagnement pour ces familles ?

Jessica Palma et Selena Vagnini – asbl Les Frangines, Maude Vierset et Didier Magis – Service d'Assistance Policière aux Victimes de la zone Vesdre et Geneviève Schumacher – Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion

Le CVFE : un refuge sécurisant, un accompagnement global

Geneviève Schumacher présente le travail du CVFE, qui accompagne les femmes victimes de violences familiales et conjugales, ainsi que leurs enfants. Elle propose un **service ambulatoire** (consultations psychosociales et juridiques gratuites), une **ligne d'écoute** 24h/24 (04/223.45.67) et un **Refuge**, maison d'accueil sécurisée, dont l'adresse est tenue confidentielle.

Le Refuge dispose de deux maisons de 25 lits et de logements de transition. Il accueille des femmes majeures avec ou sans enfants, ayant quitté un environnement dangereux – partenaire, père ou même fils adolescent violent.

Outre un hébergement sécurisé, les résidentes bénéficient d'un **accompagnement individuel** (réfèrent·e social·e) et de **groupes de parole** abordant des thèmes comme l'estime de soi ou le cycle de la violence. Ce travail collectif vise à rompre l'isolement et reprendre confiance.

Les enfants ne sont pas oubliés : eux aussi ont besoin de retrouver une place d'enfant après avoir été exposés à la violence. Des activités spécifiques leur sont proposées.

Le Refuge est constamment sous pression, **les demandes dépassent l'offre**. Il n'y a pas de liste d'attente, mais une **sélection sur base de la dangerosité** de la situation.

Les Frangines : reconstruire en douceur, avec une approche globale

Jessica Palma et Selena Vagnini représentent l'asbl Les Frangines, anciennement Maison maternelle Fernand Philippe. Située à Charleroi, elle propose **80 lits** (chambres familiales, studios, chambre d'urgence) **aux femmes en grande difficulté psychosociale**, avec ou sans enfants. Certaines fuient des violences conjugales, d'autres ont perdu leur logement ou sont confrontées à des problématiques de santé mentale ou d'assuétudes.

L'hébergement est limité à 9 mois, prolongeable jusqu'à 18 mois maximum. L'accueil vise d'abord à apaiser le stress et créer un cadre prévisible : repas, horaires, scolarité, activités. Le suivi est assuré par des binômes éducatrice/assistante sociale, avec présence 24h/24.

Les femmes accueillies arrivent souvent **brisées, sans droits ni ressources**. Les Frangines les aident à **se réinscrire dans la société** : récupérer une adresse, ouvrir un dossier au CPAS, porter plainte, trouver un avocat, chercher un logement...

Consciente que les violences sont souvent liées à d'autres fragilités, l'asbl s'appuie sur un réseau de partenaires : plateforme Ruban Blanc, projet Écout'émoi (avec l'AJMO et la maison d'accueil Le 26) pour soutenir les enfants victimes de violences, la police de Gilly.

Le SAPV : la police au service des victimes

Didier Magis représente le Service d'assistance policière aux victimes (SAPV) de la zone Vesdre (Verviers, Dison, Pepinster). À ses côtés : Néo, un chien d'assistance, premier du genre à avoir été intégré dans un SAPV en Belgique francophone.

Le SAPV intervient auprès des victimes d'infractions pénales, leurs proches et les témoins. Cela inclut l'annonce d'un décès, l'accompagnement à la morgue, mais aussi le **soutien aux femmes victimes de violences conjugales**.

Face à ces femmes, souvent dans le déni ou la normalisation des violences, le SAPV adopte une **posture de bienveillance et de sécurité** : eau, mouchoirs, écoute active, patience. « *Madame dit que non, il n'est pas violent, mais quand on parle de gifles, elle admet : "Ah si, ça oui"* », illustre Didier Magis.

Le SAPV aide à constituer un dossier solide : certificats médicaux, captures d'écran, témoignages. Il peut accompagner la victime au dépôt de plainte, chez un avocat, au SAJ, voire au refuge. « *Il nous est arrivé de l'aider à déménager ses affaires essentielles.* »

Le **chien d'assistance Néo** joue un rôle essentiel : sa présence calme, reconforte, crée un lien immédiat avec les victimes, surtout les enfants. « *Cela les aide à s'ancrer, à parler.* » Face à la demande croissante, d'autres zones de police s'intéressent à cette pratique. Osmose, l'asbl qui forme ces chiens, reçoit de plus en plus de demandes.

Un accompagnement global, mais sous pression

Ce qui relie ces trois initiatives ? Une approche humaine, sécurisante, et **interdisciplinaire**. Loin de se limiter à un toit, l'hébergement d'urgence devient un levier de reconstruction, à condition d'être couplé à un accompagnement social, juridique et psychologique.

Mais les places sont limitées, les besoins immenses, et les violences trop souvent invisibilisées. Toutes les intervenantes appellent à **renforcer les moyens**, à **former les professionnel·les** à la détection des violences, et à **penser en réseau**. Car derrière chaque femme accueillie, il y a un parcours de survie. Et souvent, des enfants à protéger.

ATELIERS 14H45 • 15H45



Atelier 10 : Le burnout parental : quels défis pour nos pratiques professionnelles ?

Anne-Catherine Dubois – Docteure en sante publique et Léa Francia – service universitaire de promotion de la sante, UCLouvain

L'atelier porte sur les résultats d'une recherche participative sur le burnout parental. Un phénomène encore tabou, à la croisée des enjeux de sante publique, d'égalité et de parentalité.

Qu'est-ce que le burn-out parental ?

Le burnout parental est souvent assimilé à une simple fatigue passagère. Pourtant, il s'agit d'un **épuisement profond, physique, mental et émotionnel**, qui impacte aussi bien la sante du parent que celle de l'enfant et de l'environnement familial.

Dans notre société, la parentalité ne se limite plus au simple lien biologique. Il s'agit désormais d'un rôle à tenir, souvent sous pression. Il faut être un bon parent, un bon conjoint, un professionnel efficace, entretenir sa forme physique... Résultat : la charge mentale explose.

Les changements dans les structures familiales accentuent cette pression. Les familles monoparentales, en augmentation constante, sont particulièrement concernées. Selon les intervenantes, il s'agit là d'un **enjeu majeur de sante publique**.

Le burnout parental n'est pas sans **conséquences pour les enfants**. Vivre avec un parent en état d'épuisement génère chez eux des tensions, de l'angoisse, un sentiment de solitude, parfois même une forme de culpabilité.

Longtemps absents de la recherche, **les enfants sont désormais interrogés sur leur propre vécu**. L'approche retenue ici est qualitative et participative : entretiens, jeux, photos-langage ou encore ateliers de collage ont permis de recueillir la parole de 24 enfants (âgés en moyenne de 11 ans), dans un cadre sécurisant.

Ils décrivent un mal difficile à nommer, un parent « tendu », un quotidien « sans temps », où la peur et la confusion prennent souvent le dessus. Ils identifient mieux les stratégies pour soulager leur parent que pour se protéger eux-mêmes. Certains trouvent du réconfort dans la nature, les animaux ou la parole partagée.

Des symptômes, causes et conséquences pluriels

La recherche met en lumière trois symptômes-clés du burnout parental :

- Une fatigue physique, mentale et émotionnelle intense
- Une distanciation affective vis-à-vis des enfants
- Un sentiment d'échec ou de perte d'accomplissement dans son rôle parental

Les **causes sont multifactorielles** : comportements des enfants, événements de vie, maladies, isolement social, pression du travail ou surcharge émotionnelle liée à l'histoire personnelle du parent.

Les conséquences touchent autant la sphère familiale que personnelle. Les parents décrivent une perte de contrôle dans les interactions, une culpabilité profonde, et une grande difficulté à demander de l'aide. Un cercle vicieux s'installe : plus la culpabilité est forte, plus le parent s'isole, et moins il est légitime à ses propres yeux.

L'expression de normes sociales lourdes

La recherche a aussi croisé les regards des professionnels de terrain. Le burnout parental est une **problématique** encore trop pensée comme individuelle, alors qu'elle est profondément **structurelle et sociétale**. Pressions genrées, précarité, représentations idéalisées de la famille, poids des réseaux sociaux : autant de facteurs qui alourdissent la charge mentale des parents.

Les chercheuses plaident pour **une reconnaissance politique et institutionnelle** du burnout parental. Cela passe par des lieux d'écoute, des dispositifs d'accompagnement renforcés, une meilleure prise en compte de l'enfant et de son vécu, ainsi que par un soutien au réseau familial élargi (grands-parents, entourage...).

Pour aider les familles à mieux communiquer autour de ce sujet sensible, une **bande dessinée** a été conçue. Elle permet de nommer les émotions et de faciliter le dialogue entre parents et enfants.

En guise de conclusion, les intervenantes insistent sur un point essentiel : dans le cadre professionnel, on peut déconnecter, prendre du recul. En parentalité, cela est beaucoup plus difficile. Or, il faudrait pouvoir poser un temps d'arrêt, prendre soin de soi, sans culpabilité.

Le burnout parental, affirment-elles, est aussi **un miroir de nos représentations sociales** : il révèle les tensions de notre époque, entre idéal éducatif et réalités du quotidien. La thèse complète est accessible en ligne pour celles et ceux qui souhaitent approfondir le sujet.

Atelier 11 : L'association Des Mères Veilleuses ou vers un accompagnement psychosocial des mamans solos au travers des violences

Collectif « Des Mères Veilleuses »

Le collectif, né en 2017, prend d'abord racine sur Facebook, dans un groupe d'échange entre mamans solos, souvent confrontées à des violences intrafamiliales. L'idée : partager les infos, les aides disponibles, et surtout **ne plus être seules face à la galère**.

Le 23 avril 2017, la première rencontre a lieu à la Maison des Femmes de Molenbeek, en collaboration avec la Ligue des Familles. Des ateliers participatifs y sont organisés, donnant naissance à un **plaidoyer** collectif, ensuite porté auprès du monde politique.

UN combat politique et féministe

Depuis cette première action, le collectif n'a cessé de faire avancer la cause des mamans solos, avec une ligne claire : **la monoparentalité est un enjeu de genre**.

En Belgique, **86 % des familles monoparentales sont gérées par des femmes**. Et parmi elles, la majorité ne reçoit aucune pension alimentaire, ce qui les expose directement à la pauvreté. En 2023, une victoire symbolique et législative est obtenue : **le non-paiement des contributions alimentaires est désormais reconnu comme une violence économique**.

Cette reconnaissance est le fruit de plusieurs années de mobilisation, notamment autour du SECAL (Service des créances alimentaires). Le collectif a œuvré, aux côtés d'autres structures, pour la suppression du plafond de revenus conditionnant l'accès au service, un frein majeur pour de nombreuses mères.

Sensibiliser, accompagner, dénoncer

Au-delà du plaidoyer, les Mères Veilleuses interviennent aussi auprès des professionnelles et professionnels du social, du juridique et de la santé, pour les **sensibiliser à la réalité des mamans solos** et aux **violences qu'elles subissent**, parfois encore après la séparation.

Car l'un des combats du collectif vise à **dénoncer la victimisation secondaire** : ce cumul de violences systémiques qui s'ajoutent aux violences initiales. Cela peut être un manque d'écoute, une minimisation des faits, une culpabilisation ou des procédures qui forcent à la conciliation avec un ex-conjoint violent.

Le collectif pointe notamment la généralisation du renvoi des affaires familiales vers la CRA (Chambre de Règlement à l'Amiable), y compris en cas de violences avérées. Une pratique qui invisibilise les violences et place les mères en situation d'insécurité juridique et psychologique.

Soutenir les femmes dans l'arène judiciaire

Conscient des obstacles à l'accès à la justice, le collectif a mis en place **des groupes d'accompagnement pour les audiences au tribunal**, afin de soutenir les mères dans ces moments éprouvants. Il met aussi à disposition une liste d'avocats pro deo sensibilisés aux violences intrafamiliales – encore trop peu nombreux, déplore Fatma.

Heureusement, **des avancées sont notées**, notamment **du côté des services de police**. À Bruxelles, plusieurs zones ont créé des cellules EVA (Emergency Victim Assistance), avec des équipes formées à l'accueil des victimes de violences sexuelles ou conjugales. Une évolution saluée, mais encore à généraliser.

Des outils concrets à disposition

Le collectif ne s'arrête pas à la dénonciation. Il agit aussi **dans l'information et l'empowerment**. Parmi ses productions :

- Six capsules vidéos pédagogiques, pour déconstruire les violences intrafamiliales, accessibles en ligne.
- Un « guide d'auto-défense psychologique et juridique », à destination des familles victimes de violences post-séparation mais aussi des professionnel·les qui les accompagnent. Ce guide, riche et accessible, est un outil précieux pour reprendre du pouvoir sur sa situation, comprendre ses droits, ses recours, et résister aux injonctions institutionnelles.

Ce guide est disponible via le lien suivant :

<https://parentsolo.brussels/storage/pdf/Guide%20auto-défense%20Mère%20Veilleuses.pdf>

Atelier 12 : Accompagnement des parents solos : échanges de pratiques

Hélène Bougaux - projet Cabane. Annick Grandryet Geneviève Wéry - Tout un Village et Pierre Nicolai - projet UN air de Famille (CVFE)

Face à la solitude, la précarité ou l'épuisement des parents solos – très majoritairement des mères – plusieurs initiatives fleurissent à Bruxelles et en Wallonie pour **réinventer l'entraide**. Trois projets témoignent ici de l'importance du lien social, de la bienveillance et du non-jugement dans l'accompagnement à la parentalité.

Tout un village : une présence bienveillante à domicile

Geneviève Wéry présente Tout un village, une initiative qui s'adresse à des familles en fragilité, ayant au moins un enfant de moins de six ans. L'association propose un **accompagnement de proximité**, assuré par des **bénévoles formés**, appelés ici « coéquipiers ». Ces derniers se rendent chaque semaine au domicile de la famille, pour des moments de partage, d'écoute et de soutien, à raison de 2 à 3 heures par semaine, pendant un an.

La philosophie du projet repose sur une image simple : « *celle du bon voisin ou de la bonne voisine* ». Pas un expert, pas un assistant social, mais une présence humaine, chaleureuse et régulière. L'objectif ? **Rompre l'isolement, renforcer la confiance parentale**, permettre aux parents de **souffler** et aux enfants de **profiter de moments de qualité**.

Geneviève Wéry précise : « *L'approche consiste à faire avec les parents, et non à leur place.* » L'écoute, l'adaptation au rythme de chacun et l'absence de jugement sont les clés. Sans surprise, la majorité des demandes viennent de mamans solos, cumulant charge mentale, isolement et précarité.

Cabane : tisser du lien autour de l'enfant

Hélène Bougaux, de la Ligue des Familles, présente Cabane, un projet lancé à Bruxelles en mars 2024, qui vise à **créer des liens durables et structurants** entre **parents solos, leurs enfants et des bénévoles du même quartier**.

L'équipe réalise un **matching progressif** entre familles et bénévoles. Une fois la relation établie, l'enfant passe un moment hebdomadaire régulier avec son binôme bénévole, à domicile ou à l'extérieur. Ce temps partagé devient **une bulle d'air** pour le parent, et **un espace de respiration** pour l'enfant, qui découvre un **autre adulte de référence** et parfois un nouveau cadre.

« *Ce n'est ni du babysitting, ni de l'aide aux devoirs* », précise Hélène Bougaux. « *C'est une rencontre, fondée sur des centres d'intérêt communs, une opportunité de redécouvrir le quartier et de créer du lien hors du cadre familial.* »

L'approche se veut ludique, souple, centrée sur le plaisir partagé. Et comme pour Tout un Village, la **relation humaine** est le moteur du projet.

Un air de famille : une communauté pour partager, respirer, s'exprimer

Annick Caudry et Pierre Nicolaï présentent Un air de Famille, une plateforme d'accueil et d'activités gratuite, qui s'adresse à toutes les familles, mais dont le public est en grande majorité composé de mères seules, souvent en contexte de violences ou de précarité.

L'objectif : **soutenir la parentalité, favoriser la participation des enfants, créer des moments de partage intergénérationnels**, dans une ambiance **non interventionniste** et respectueuse.

Le projet propose :

- Des **ateliers** parent-enfant et des stages pour enfants, notamment le mercredi.
- Une **permanence** de soutien individuel pour les parents en questionnement.
- Une **communauté** d'entraide où l'échange prime sur l'expertise.

Parmi les activités proposées, certaines sont devenues emblématiques :

- **Le Café des femmes**, moment convivial autour d'activités choisies par les participantes (bien-être, balades, jeux...).
- **Maman sans tabou**, un groupe de parole libre où les mères peuvent déposer sans filtre leur fatigue, leurs colères, leurs doutes. « Être mère, ce n'est pas que de la joie. Il faut aussi des espaces pour dire les galères. »
- **Grandir ensemble**, des ateliers coanimés parents-enfants, autour de thèmes comme les émotions, la nature ou la lecture. Ici, pas de posture descendante, mais une co-construction de l'expérience.

Un air de Famille s'appuie aussi sur des **partenariats avec le CVFE**, pour proposer un **soutien parental spécialisé**, notamment dans des contextes de **vulnérabilité ou d'exclusion**.

Trois projets, une même conviction : recréer du lien

Malgré leurs différences, ces trois initiatives partagent un **socle commun** : celui de **la relation humaine comme premier levier de soutien à la parentalité**. Pas besoin de gros dispositifs, mais du temps, de l'écoute, de la régularité et du respect.

Chaque projet, à sa manière, vient rompre l'isolement, renforcer la confiance parentale, favoriser l'expression libre et offrir un peu de souffle dans un quotidien souvent sous tension.

Ils montrent aussi que les bénévoles peuvent jouer un rôle essentiel, à condition d'être formés, encadrés, et intégrés dans un cadre sécurisant et structuré.

Pour les mamans solos, un accompagnement à visage humain

Dans un contexte où les parents solos, et surtout les mères, cumulent solitude, surcharge et manque de reconnaissance, ces projets viennent poser des gestes simples mais puissants. Ils redonnent **du pouvoir d'agir, de la respiration**, et surtout **une place à la parole**.

Une parole trop souvent invisibilisée, voire ignorée, alors qu'elle porte les réalités les plus franches et les plus urgentes de notre société. Parler, créer, s'entraider, transmettre... autant de façons, concrètes et sensibles, d'accompagner les mamans solos autrement.

Atelier 13 : Alternatives au logement pour les mamans solos

Stephan Vis - Habitat et participation et Julie Burton et Elisabeth Lenoir -
asbl Angela D

Comment repenser le logement des mamans solos dans une société où les structures traditionnelles ne répondent plus à leurs besoins? Cet atelier propose un tour d'horizon **d'alternatives concrètes**, portées par des femmes elles-mêmes, appuyées par des acteurs de l'habitat groupé.

Julie Burton ouvre la discussion avec la présentation de l'asbl Angela D, née en 2008 d'un collectif de femmes architectes, urbanistes, géographes et mères. À partir d'un constat partagé – le logement est inégalitaire, surtout pour les femmes précaires ou racisées –, elles ont décidé de soutenir des projets d'habitat portés par et pour les femmes.

Angela D accompagne les projets existants ou émergents dans une optique collective et égalitaire : comment penser des espaces communs sécurisants, favoriser le vivre-ensemble, sans reproduire les mécanismes de domination ?

Fems : un projet par et pour des mamans solos

Le projet Fems, soutenu par Angela D, est né de la volonté d'un groupe de mamans solos de **vivre ensemble autrement**. Elisabeth Lenoir, membre du groupe, raconte son parcours : mère solo à 100 %, elle a rejoint ce projet acquisitif, réservé aux femmes se trouvant dans une situation monoparentale à 80 % minimum.

Le collectif, composé aujourd'hui de cinq membres, a commencé en 2021. Une des premières étapes a été l'élaboration d'une **charte de valeurs**, outil essentiel pour baliser le fonctionnement commun. L'exercice n'a pas été sans tensions. Une des membres est partie lors de la réalisation de la charte des valeurs censée baliser le projet. Il y a eu des points de vue différents, notamment par rapport à l'accueil de la communauté LGBTQIA+. Mais Elisabeth reste motivée : « *J'ai l'utopie. Je suis une aventurière.* »

Habitat groupé : entre utopie et rigueur

Pour accompagner ces démarches, le collectif a fait appel à Habitat et Participation, dont Stéphane Vis présente les différents modèles d'habitat groupé :

1. **L'habitat groupé acquisitif** : chacun possède son logement, mais partage certains espaces (jardin, potager, salle commune). Il ne s'agit pas d'une communauté fusionnelle, mais d'un projet partagé qui demande de l'énergie et de la concertation. « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* », résume Stéphane Vis. Mais il faut savoir gérer les conflits et les frustrations.
2. **L'habitat partagé (colocation)** : souvent temporaire, généralement locatif, il offre moins de projection dans le temps.
3. **L'habitat solidaire** : avec un bailleur social et des locataires impliqués dans la gestion du lieu, à travers un processus de cooptation. Un pari audacieux.

Stéphane insiste : « *Ces projets ne coûtent pas forcément moins cher. Et ils prennent du temps : souvent cinq à dix ans entre l'idée et la réalisation.* »

Des freins législatifs et sociaux

Une question est posée : les mères solos qui cohabitent risquent-elles de **perdre leurs droits sociaux** ? Stéphane Vis confirme : **il n'existe pas de règles claires**. Tout dépend de l'interprétation des communes. Il faut prouver l'absence de revenus communs, avec des factures séparées, des contrats distincts, etc. Une situation fragile et injuste.

Julie Burton rappelle que Angela D est née du projet Calico, à Bruxelles, un habitat collectif et féministe. Ce modèle explore une **architecture féministe : espaces communs plus grands, privés plus petits**, mutualisation des tâches (comme la lessive), pour alléger la charge domestique des femmes.

Stéphan Vis note que le fait de vivre dans un habitat groupé pour mamans solo ne doit pas devenir un frein à la rencontre. En se mettant en couple, les participantes risqueraient d'être mise en dehors du projet. « *La mixité c'est bien aussi, on est contents d'avoir tous les profils* », explique-t-il avant d'affirmer que plus les habitats groupés sont mixtes, plus ils sont durables.

Gouvernance et succession : des défis

Une autre question touche à la **transmission** : que se passe-t-il si une maman solo quitte le projet, se remet en couple ou décède ? Elisabeth Lenoir s'interroge : « *Si je meurs, mon fils ne pourra pas rester, puisqu'il n'est pas une maman solo.* »

Stéphan Vis nuance : dans son habitat groupé, plusieurs ménages sont partis, remplacés quasi systématiquement par des femmes seules. Mais la question du successeur reste délicate : vendre au plus offrant ou au plus compatible ? Là encore, une **charte de gouvernance** est indispensable.

Habiter autrement. un processus long mais porteur

Les participant-es s'accordent : **ces projets prennent du temps**. Trouver un lieu, réunir les bonnes personnes, aligner les visions... « *Il faut souvent cinq à dix ans* », explique Stéphane Vis. Et les législations urbanistiques ne sont pas toujours adaptées. « *Quand on demande un permis, on nous regarde comme des OVNI*s », ironise une participante.

Mais les obstacles sont autant **politiques que techniques**. « *Ce type d'habitat a une image Ecolo-bobo. Certaines communes y sont réfractaires, surtout si elles ne partagent pas cette sensibilité* », témoigne Stéphane Vis. Pourtant, ces projets ont un impact positif sur la densité, la solidarité, et le vivre-ensemble.

MOMENT DE CLÔTURE



La thématique de la monoparentalité n'est pas importante, elle est absolument essentielle. Il ne s'agit pas d'un sujet marginal, qu'il faudrait traiter en parallèle, pour lequel il faudrait trouver de « petites compensations », parce que « certaines femmes » passeraient entre les mailles du filet. De nombreux chiffres ont été partagés. S'il ne fallait en retenir qu'un, qui témoigne de l'essentialité du sujet : les mamans assument, seules, la charge des enfants dans deux-tiers des cas de parents séparés.

Les familles monoparentales vivent les mêmes problèmes que les familles duoparentales, mais elles les vivent de façon plus exacerbée, plus concentrée, plus complexe. Dans les familles monoparentales, il n'est pas question de « partage inégal de la charge mentale » mais d'une charge mentale entièrement portée par une seule personne. Les familles monoparentales, ce n'est pas « galérer dans sa parentalité », c'est « galérer dans sa parentalité sans répit, sans passage de flambeau ». Ce n'est pas de devoir gérer son travail et sa vie de famille, c'est de devoir chercher un travail qui devra permettre de continuer à gérer la charge de toute une vie de famille, à 100%.

Et c'est sans compter la violence qui persiste trop souvent : les pensions alimentaires non payées, les imbroglios avec la justice, l'isolement social, les difficultés à trouver un logement (à cause du coût mais aussi des discriminations).

Au milieu de tout cela : les enfants. On connaît déjà les enjeux à élever des enfants dans un cadre sécurisant. On ne peine pas à imaginer les difficultés que rencontrent ces mères, quand le cadre ne l'est pas.

Merci à toutes les femmes qui, en déposant leurs paroles, leur vécu, leur expérience, nous ont accordé une confiance précieuse.

Merci à tous les travailleurs sociaux, accompagnants, chercheurs, qui ont permis à cette parole d'être déposée. Merci à tous les acteurs présents qui nous montrent que le soin, le lien et l'accompagnement restent des piliers dans leur travail au quotidien.

Nos sociétés sont inondées de recherche de performance et d'efficacité. La robustesse, comme le développe le biologiste Olivier Hamant, c'est le contraire de l'ingénierie partout, c'est le soin comme repère. Le soin, c'est cette oreille tendue et la parole qui se déroule sans jugement, sans interruption, sans objectif fixe et rigide. Le soin, c'est recréer des solidarités et des espaces pour les vivre. C'est prendre le temps de recréer ces collectifs à l'échelle des territoires.

Parce qu'à chaque crise, chaque inondation, chaque virus, c'est de ça dont nous avons besoin : le collectif. Le collectif c'est comme de la dentelle : fil par fil, un par un, aller chercher les gens. C'est créer de la confiance et offrir des espaces chaleureux, qui « donnent envie » comme le dit l'essayiste Fatima Ouassak.

Le soin, c'est des activités ensemble, pour soi, pour les enfants. Des espaces de répit parce que des professionnels prennent le relais de la charge mentale et organisationnelle. Le soin, c'est la première marche pour se restaurer après un passage douloureux ou une séparation rarement joyeuse. C'est le socle sur lequel on peut reprendre des forces. Le soin, c'est ce minimum que certains n'ont pas et qui sera indispensable pour la suite.

Le soin c'est ce qui donnera la force de sortir, de se raconter, de sociabiliser. De retrouver peut-être du plaisir.

Le soin, c'est un travailleur qui vous accompagnera dans vos démarches, parce que l'accès au soin est un parcours du combattant.

Être maman solo en région wallonne, ce n'est pas être une femme fragile. Ces femmes ont bien souvent traversé l'innommable avec courage, détermination et une grande agilité. Elles ne sont pas fragiles, que du contraire. Mais le système continue à les fragiliser, parce que tout est encore construit autour de la référence de la famille duoparentale, cette famille « Playmobil » que les imaginaires politiques et administratifs peinent à lâcher. Les mamans solos ne sont pas fragiles mais fragilisées, parce que tout le système continue à fonctionner avec le modèle de la famille duoparentale, cette famille Playmobil que les imaginaires politiques et administratifs peinent à lâcher. Elles ne sont donc pas fragiles, mais fragilisées.

Heureusement, il y a des leviers, nombreux et ils ne sont inaccessibles (cfr. pp. 97-100 du rapport). Si vous voulez faire très simple, prenez désormais la mère précaire et solo comme référence dans toutes vos politiques, finit par dire Céline Nieuwenhuys en s'adressant aux politiques. Si ça passe pour elle, le reste roulera tout seul. Et si votre priorité c'est l'emploi, cela tombe bien, elles aussi. Mais n'oubliez pas le socle, en quatre points : un logement, une crèche et des systèmes de garde accessibles, des horaires de travail adéquats et une mobilité adaptée. Sans ça, c'est peine perdue pour les employeurs et les employés. Encore merci à tous les acteurs présents aujourd'hui, les chefs d'orchestre, les petites mains, les participants, les participantes, merci de tenir le cap, et courage pour le poursuivre encore.

Du soin, beaucoup, la société n'en a jamais eu autant besoin. Le soin, cela n'entre pas dans les tableaux Excell, c'est trop grand pour les cases, et puis cela demande du temps alors les lignes sont trop longues, cela nécessite des réajustements tout le temps et cela fait vriller tout le tableau. Le soin, c'est le socle de la santé physique et mentale, le soin est notre première marche alors il faut se serrer les coudes pour la passer et ne pas semer les escaliers d'obstacles. Mesdames et Messieurs les représentants qui sont ici, je sais qu'il y a une représentante de Monsieur Yves Coppieters et Madame Lescrenier, je vous remercie vraiment d'être ici, si vous avez le moindre doute, si vous n'êtes pas certains qu'il s'agit d'un levier et que peut-être cela devient un obstacle, tournez-vous vers les merveilleux professionnels ici, ils vous guideront les yeux fermés. Malgré la complexité des situations vécues et rencontrées, notre souhait du jour est simple. J'en avais un, mais en vous écoutant cet après-midi, j'en ai un deuxième. Le premier, c'est que ces femmes ont déposé leur parole, elles la déposent souvent d'ailleurs, elles ont pris le temps qu'elles n'ont pas pour nous dire où et comment ça coince. Alors soyons à la hauteur de la parole déposée, donnons à cette parole du pouvoir pour redonner confiance en la démocratie. La deuxième chose réside dans le fait qu'on a ici des professionnels qui font un travail impressionnant, et ils ne le font pas pour l'argent, ça c'est sûr. Ils font un travail impressionnant, généreux, qui nécessite la mobilisation de beaucoup d'énergie, la leur, et d'une grande habileté pour pouvoir soutenir et accompagner ces femmes là où elles sont. Ces gens ont fait le choix de travailler dans un secteur moins rémunérateur que d'autres entreprises non démocratiques et polluantes. Aujourd'hui, il est moins rémunérateur de travailler dans le soin que dans d'autres entreprises qui ne contribuent pas spécialement au bien de notre société. S'il était au moins possible de leur donner des conditions de travail non précaires, s'il était au moins possible de ne pas leur demander de remplir des dossiers, de faire des rapports pour des miettes. S'il était au moins possible, et ce n'est pas mirobolant, de disposer d'une structure sécurisée qui permet de se concentrer sur l'essentiel, l'accompagnement des mères solo en Wallonie, ce serait déjà un magnifique trésor, et je suis sûr

que ce trésor, avec les sensibilités politiques qui sont au pouvoir aujourd’hui autour des questions de la santé, du soin et de l’accès au travail seront remplies.

Je vous remercie toutes et tous.



www.fdss.be/cafm

